# **MEMORIAL**

## Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

## Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 571 20 octobre 1997

## SOMMAIRE

Backes Electricité, S.à r.l., Mertert pages 27362,	27363	Industrial Diamond S.A., Luxembourg	27385
BK Diffusion, Esch-sur-Alzette	27362	Infini S.A., Luxembourg	27385
Broquies et St. Pierre, S.à r.l., Luxembourg	27363	International Data Corporation Holding S.A., Luxbg	27388
B.R.P. S.A., Pétange	27363	IP-CLT-UFA (Luxembourg), S.à r.l., Luxbg 27386,	27387
Camponesa, S.à r.l., Bettembourg	27364	Isaver S.A., Luxembourg	27387
CDS, Components Device System, S.à r.l., Leudelange	27363	I.V. Ory Holding S.A., Dudelange 27383,	
CLT-UFA S.A., Luxembourg		Kyra AG, Luxembourg	
Compagnie Florale Luxembourgeoise S.A., Luxem-		Lambsdorff Investments S.A., Luxemburg 27389,	27392
bourg 27366,	27368	Libidama International S.A. Holding, Luxbg 27385,	27386
Comsite Projects, S.à r.l., Luxembourg		LOCILUX, Location Industrielle Luxembourg S.C.,	
Conrad, Hollis & Partners Holding S.A., Luxembg		Luxembourg	27388
Containertrans S.A., Luxembourg 27369,		Lorlux-Inter, S.à r.l., Tetange	27392
Corend S.A., Luxembourg 27370,	27371	Manico (Holdings) S.A., Luxembourg	27393
Daiichi Fire Investment (Luxembourg) S.A., Luxbg		Marble Arch S.A., Luxembourg	27393
Destrem Luxembourg S.A., Luxembourg		MCI, Machine & Chemical Industries Econ S.A., Lu-	
Donjon S.A., Luxembourg		xembourg	27393
Dr. Gronemeier Ing. Conseil, S.à r.l., Luxembourg		Minaleg Luxembourg, S.à r.l., Bettembourg	27394
EKK Invest (Luxembourg) S.A., Luxemburg		Modernbau Lux S.A., Luxembourg 27394,	27395
Etimine S.A., Luxembourg		Mondloch Brothers, S.à r.l., Luxembourg	27393
Ets. Emile Baum, S.à r.l., Bergem		Morrison Express Luxembourg, GmbH, Luxembourg-	
		Airport	27393
Euros S.A., Luxembourg		Nabruma S.A.H., Luxembourg	27394
Euroc Reinsurance S.A., Luxembourg		Navilift S.A., Luxembourg	27396
Europe S.A., Luxembourg		Nordia Insurance Europe S.A., Luxembourg 27395,	27396
Euro-Plan A.G., Luxemburg		Ofima S.A.H., Luxembourg	
Eurosecur S.A., Luxembourg		Oriflame Eastern Europe S.A., Luxembourg	27394
Euro. Trafico, S.à r.l., Colmar-Berg		Pade S.A., Esch-sur-Alzette	27398
Ewa Life S.A., Luxembourg		Pamajaro S.A., Luxembourg	27399
Exor Diversified Investments S.A., Luxbg 27365,		Parfint S.A., Luxembourg 27364,	
FIAL International S.A., Luxembourg 27373,		Partalasia S.A., Luxembourg	
Fidelity Far East Fund, Sicav, Luxembourg		PKF Luxembourg, Pannell Kerr Forster S.A., Luxem-	
Fidelity Global Selection Fund, Sicav, Luxembourg		bourg 27399,	27401
Fidelity Special Growth Fund, Sicav, Luxembourg	27378	Pohlmann Immobilière S.A., Luxembourg	27402
Finance Estate S.A., Luxembourg	27378	Project Consult S.A., Luxemburg 27396,	
Financière Margaux S.A., Luxembourg 27375,	27376	Regent Holdings S.A., Luxembourg 27405,	
Fuji Fire and Marine Investment (Europe) S.A., Lu-		Roussin (Luxembourg) S.A., Luxembourg 27397,	
xembourg	27379	R.T.A., Recherches & Technologies Avancées S.A.,	
Garbo Investment S.A., Luxembourg	27377	Luxembourg	27403
Geo Trade S.A., Luxembourg	27379	RTL 7 S.A., Luxembourg 27403,	
GFT Finance S.A., Luxembourg	27379	Rubin Immobilière S.A., Luxembourg	27405
GIA Global Investment Activity S.A., Luxembourg .	27380	S.A. Interfinopro Holding, Bereldange	
Giva S.A., Luxembourg	27377	(De) Schifflenger Schreiner, S.à r.l., Schifflange	
Gomes, S.à r.l., Hesperange	27378	S.C.I. Maraussan, Luxembourg 27407,	
Holdesyn S.A., Luxembourg		Seatracorp S.A., Luxembourg	
Holdimm S.A., Luxembourg	27383	SFAI Luxembourg S.A., Luxembourg	
IBS S.A., International Building Service S.A		Sigma Tau Finance S.A., Luxembourg	
IFINT, Ifi International S.A., Luxembourg		Société Euroibérique Immobilière S.A., Luxembourg	
=			

#### **BK DIFFUSION.**

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 94, rue de l'Alzette.

La démission du poste de gérant de Monsieur B. Kornek de la société à compter du 10 juillet 1997 est acceptée.

Pour les associés Signature

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 juillet 1997, vol. 306, fol. 95, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(26904/999/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

## BACKES ELECTRICITE, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6688 Mertert, Port de Mertert. H. R. Luxemburg B 37.247.

Im Jahre neunzehnhundertsiebenundneunzig, am sechsundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Gloden, mit Amtswohnsitz in Grevenmacher.

Sind erschienen:

- 1. Herr Joseph Backes, Elektrikermeister, wohnhaft in L-6614 Wasserbillig, 5, rue Nic Ueberecken,
- 2. Herr Romain Backes, Elektriker, wohnhaft in L-6692 Moersdorf, 5, Cité Belevedere,
- 3. Herr Léon Backes, Rentner, Ehegatte von Frau Thérèse Bach, wohnhaft in L-6651 Wasserbillig, 3, rue Nic Ueberecken.
- 4. Dame Ingeborg Lentes, Hausfrau, Ehegattin von Herrn Joseph Backes, wohnhaft in L-6614 Wasserbillig, 5, rue Nic Ueberecken.

Welche Komparenten den unterzeichneten Notar ersuchten, folgendes zu beurkunden:

Die Komparenten Joseph Backes und Romain Backes sind die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung BACKES ELECTRICITE, S.à r.l., mit Sitz in L-6688 Mertert, Port de Mertert, c/o Atelier Electrique Backes, (Boîte Postale 34 Wasserbillig), eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 37.247, gegründet laut Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 25. Juni 1991, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 454 vom 6. Dezember 1991, abgeändert gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar 23. September 1993, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 540 vom 10. November 1993.

Die Gesellschafter erklären eine Gesellschafterversammlung abzuhalten und ersuchen den amtierenden Notar, folgende Beschlüsse zu beurkunden:

#### Erster Beschluss

Herr Joseph Backes und seine Ehegattin Frau Ingeborg Lentes, beide vorgenannt, treten durch Gegenwärtiges unter der gesetzlichen Gewähr dem hier anwesenden, dies annehmenden Herrn Léon Backes, vorgenannt, eintausendzweihundert (1.200) Gesellschaftsanteile, eingetragen auf Herrn Joseph Backes, ab an der vorgenannten Gesellschaft BACKES ELECTRICITE, S.à.r.l., zum Preis von einer Million zweihunderttausend (1.200.000,-) Franken, welchen Betrag die Zedenten erkennen, bei Errichtung der gegenwärtigen Urkunde vom Zessionar in bar erhalten zu haben, weshalb die Zedenten dem Zessionar hiermit Quittung und Titel bewilligen.

Herr Léon Backes wird Eigentümer der ihm abgetretenen Anteile am heutigen Tag und erhält das Gewinnbezugsrecht auf die Dividenden der abgetretenen Anteile ab dem heutigen Tag.

Herr Romain Backes erklärt die vorstehende Anteilsabtretung gutzuheissen.

#### Zweiter Beschluss

Infolge der obigen Anteilsabtretung wird Artikel sechs der Satzungen der Gesellschaft mit beschränkter Haftung BACKES ELECTRICITE, S.à r.l. wie folgt abgeändert:

- «Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwei Millionen (2.000.000,-) Luxemburger Franken und ist in zweitausend (2.000) Anteile von je eintausend (1.000,-) Luxemburger Franken eingeteilt. Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet und zugeteilt:
  - 1. Herrn Léon Backes, Rentner, wohnhaft in Wasserbillig, 3, rue Ueberecken, eintausendzweihundert Anteile 1.200
  - 2. Herrn Romain Backes, Elektriker, wohnhaft in Moersdorf, 5, Cité Belevedere, siebenhundert Anteile . . . . 700
- 3. Herrn Joseph Backes, Elektrikermeister, wohnhaft in L-6614 Wasserbillig, 5, rue Ueberecken, einhundert

 Anteile
 100

 Total: zweitausend Anteile
 2.000

Alle Anteile sind vollständig und in bar eingezahlt.

#### **Dritter Beschluss**

Die Gesellschafter erklären, die Demission von Herrn Joseph Backes, vorgenannt, als Geschäftsführer der Gesellschaft BACKES ELECTRICITE, S.à r.l., anzunehmen und erteilen ihm Entlastung.

#### Vierter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung ernennt auf unbestimmte Dauer zum alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft BACKES ELECTRICITE, S.à r.l., Herrn Romain Backes, vorgenannt.

Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift von Herrn Romain Backes verpflichtet.

Gemäss Artikel 190 des Gesetzes vom 10. August 1915, betreffend die Handelsgesellschaften, abgeändert durch das Gesetz vom 18. September 1933, respektive gemäss Artikel 1690 des Code civil, wird sodann die obige Anteilsabtretung im Namen der Gesellschaft BACKES ELECTRICITE, S.à r.l. ausdrücklich angenommen und in ihrem vollen Umfange nach genehmigt durch ihren alleinigen Geschäftsführer, Herrn Romain Backes; der Geschäftsführer erklärt des weiteren, die Parteien zu entbinden, die Anteilsabtretung der Gesellschaft durch Gerichtsvollzieher zustellen zu lassen. Die Kosten und Honorare dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde aufgenommen wurde zu Grevenmacher, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns, Notar, unterschrieben.

Gezeichnet: J. Backes, R. Backes, L. Backes, I. Lentes, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 1er juillet 1997, vol. 500, fol. 81, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf stepmelfreiem Papier auf Begehr erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 17. Juli 1997.

J. Gloden.

(26901/213/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

## BACKES ELECTRICITE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6688 Mertert, Port de Mertert.

R. C. Luxembourg B 37.247.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 17 juillet 1997.

J. Gloden.

(26902/213/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

## BROQUIES ET ST. PIERRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 30, rue de Cessange.

R. C. Luxembourg B 47.306.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 1997, vol. 495, fol. 87, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 1997.

Signature.

(26905/692/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

## B.R.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Pétange. R. C. Luxembourg B 39.327.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 juillet 1997, vol. 306, fol. 87, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l. Signature

Esch-sur-Alzette, le 18 juillet 1997.

(26906/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

#### CDS, COMPONENTS DEVICE SYSTEM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée .

Siège social: Leudelange, Z.I. Am Bann. R. C. Luxembourg B 55.334.

Extrait du procès-verbal de la réunion des associés du 1er juillet 1997

Monsieur Patrick Porcher démissionne de son poste de gérant.

Monsieur Jacques Djaou, gérant de sociétés, demeurant 3, place Léo Delibes, Résidence La Croix Blanche, F-92290 Chatenay-Malabry, est nommé en son remplacement à partir du 9 juillet 1997.

Il donne décharge à Monsieur Patrick Porcher pour l'exécution de son mandat.

Luxembourg, le 21 juillet 1997.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 1997, vol. 495, fol. 86, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(26913/506/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

#### CAMPONESA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bettembourg. R. C. Luxembourg B 56.331.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 juillet 1997, vol. 306, fol. 87, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 juillet 1997.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(26907/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

## PARFINT S.A., Société Anonyme, (anc. COMPAGNIE FINANCIERE CHABRAU S.A., Société Anonyme Holding).

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt. R. C. Luxembourg B 54.574.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trois juillet.

Par-devant Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding COMPAGNIE FINANCIERE CHABRAU S.A., avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 12 avril 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 337 du 13 juillet 1996, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 54.574.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Carol Flammang, employée privée, demeurant à Dudelange.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Didier Kirsch, maître en sciences de gestion, demeurant à F-Thionville.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

- I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- II. Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.
- III. Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:
  - 1. Changement de la dénomination sociale en PARFINT S.A.
- 2. Augmentation du capital social à concurrence de LUF 2.950.000,-, pour le porter de son montant actuel de LUF 1.250.000,- à LUF 4.200.000,-, par l'émission de 2.950 actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune.
  - 3. Souscription et libération des actions nouvelles.
  - 4. Elections statutaires:

Acceptation de la démission de M. Karl Guenard et de MIle Jeanne Piek, administrateurs et décharge.

Nomination de deux nouveaux administrateurs et désignation du président et administrateur-délégué, lesquels termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

5. - Adaptation des statuts.

Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale en PARFINT S.A., et de modifier le premier alinéa de l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 1er. Premier alinéa. La société prendra la dénomination de PARFINT S.A.»

## Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions neuf cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 2.950.000,-), pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) à quatre millions deux cent mille francs luxembourgeois (LUF 4.200.000,-), par la création et l'émission de deux mille neuf cent cinquante (2.950) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, investies des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

### Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée, l'actionnaire majoritaire DECKER OVERSEAS INC., ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques).

Et à l'instant est intervenue:

DECKER OVERSEAS INC., prénommée,

ici représentée par Monsieur Claude Faber, prénommé,

en vertu d'une procuration générale datée du 31 janvier 1995, dont une copie certifiée conforme, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Ladite intervenante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré souscrire les deux mille neuf cent cinquante (2.950) actions nouvellement émises, d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Toutes les actions nouvelles ont été intégralement libérées par des versements en expèces, de sorte que la somme de deux millions neuf cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 2.950.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Par suite des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 3. Premier alinéa. Le capital social est fixé à quatre millions deux cent mille francs luxembourgeois (LUF 4.200.000,-), divisé en quatre mille deux cents (4.200) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.»

#### Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission des administrateurs:

- a) Monsieur Karl Guenard, maître en sciences économiques, demeurant à F-Thionville,
- b) Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant à Consdorf,

et de leur donner décharge pleine et entière pour leur mandat.

L'assemblée générale décide de nommer administrateurs:

- a) Monsieur Claudio Ottaviani, licencié en sciences économiques, demeurant à CH-Lugano,
- b) Mademoiselle Elisabeth Antona, employée privée, demeurant à Diekirch,

qui termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

L'assemblée générale décide de nommer président du conseil d'administration et administrateur-délégué, Monsieur Claudio Ottaviani, prénommé.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de cent mille francs luxembourgeois (LUF 100.000,-).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: C. Faber, C. Flammang, D. Kirsch, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1997, vol. 100S, fol. 14, case 7. – Reçu 29.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 1997.

E. Schlesser.

(26909/227/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

# PARFINT S.A., Société Anonyme, (anc. COMPAGNIE FINANCIERE CHABRAU S.A., Société Anonyme Holding).

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 1997.

E. Schlesser.

(26910/227/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

## EXOR DIVERSIFIED INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 48.716.

Par décision du conseil d'administration du 30 décembre 1996, M. Siegfried Maron, administrateur de sociétés, CH-Jona, a été coopté au conseil d'administration, en remplacement de M. Walter Tenz, démissionnaire.

Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour EXOR DIVERSIFIED INVESTMENTS

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

J.-M. Schiltz

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 1997, vol. 495, fol. 84, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(26938/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

#### EXOR DIVERSIFIED INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 48.716.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 1997, la décision des administrateurs du 30 décembre 1996 de coopter M. Siegfried Maron au conseil d'administration a été ratifiée. Le mandat des administrateurs, MM. Dionisius Bax, N. Peter Ruys et Siegfried Maron ainsi que celui du commissaire ARTHUR ANDERSEN & CO., Luxembourg, ont été renouvelés pour une durée d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1998. Lors de la même assemblée, M. N. Peter Ruys a été nommé président du conseil.

Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour EXOR DIVERSIFIED INVESTMENTS

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

J.-M. Schiltz

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 1997, vol. 495, fol. 84, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(26939/006/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

#### CLT-UFA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden. R. C. Luxembourg B 6.139.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale annuelle ordinaire des actionnaires de CLT-UFA société anonyme, du 20 mai 1997

Les titulaires de parts sociales de la société anonyme CLT-UFA se sont réunis en assemblée générale annuelle ordinaire le 20 mai 1997 à 14.30 heures au siège social à Luxembourg-Kirchberg, 45, boulevard Pierre Frieden.

Après avoir constaté que l'assemblée était régulièrement convoquée et constituée, celle-ci a adopté entre autres la résolution suivante:

#### Cinquième résolution

Sur proposition du Comité mixte d'entreprises, l'assemblée générale désigne comme réviseur d'entreprises, la sociétré civile KPMG AUDIT, établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

L'assemblée générale confie au réviseur d'entreprises la mission pour une période d'un an venant à échéance à l'assemblée générale annuelle ordinaire statuant sur les comptes consolidés et la concordance des rapports de gestion avec les comptes des exercices concernés.

Le conseil d'administration est chargé de conclure avec le réviseur d'entreprises désigné le contrat de prestation de service prévu par la loi. Il pourra accorder les délégations appropriées pour procéder à cet acte.

Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour extrait conforme J. Neuen Secrétaire général

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 1997, vol. 495, fol. 87, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(26908/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

#### COMPAGNIE FLORALE LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 42.373.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le neuf juillet.

Par-devant Maître Réginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMPAGNIE FLORALE LUXEMBOURGEOISE S.A., avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, numéro 42.373.

La séance est ouverte à quinze heures et demie sous la présidence de Monsieur Pierre Delandmeter, admimstrateur, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Yves Chezeaud, administrateur, demeurant a Luxembourg.

A été appelée aux fonctions de scrutateur, Madame Charlotte Boewinger, directeur de banque, demeurant à Luxembourg.

Tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- Conversion du capital social de francs luxembourgeois en francs français;
- Augmentation du capital social à FRF 5.000.000,-
- Fixation du capital autorisé à FRF +/-90.000.000,- (à présent LUF 550.000.000,-)

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour. Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide d'exprimer le capital social en francs français, au cours de change moyen de ce 9 juillet 1991, à savoir six virgule mille cent quarante-quatre (6,1144) francs luxembourgeois pour un (1,-) franc français, ce faisant un capital social de deux cent quatre mille quatre cent trente-cinq virgule quatre mille trois cent douze (204.435,4312) francs français, divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, cette dernière étant donc momentanément abolie.

#### Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de quatre millions sept cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent soixante-quatre virgule cinq mille six cent quatre-vingt-huit (4.795.564,5688) francs français pour le porter de son montant actuel de deux cent quatre mille quatre cent trente-cinq virgule quatre mille trois cent douze (204.435,4312) francs français à cinq millions (5.000.000,-) de francs français, par l'augmentation du pair comptable de chaque action, tous les actionnaires, tels qu'ils figurent à la prédite liste de présence, déclarant apporter en numéraire le montant de trois mille huit cent trente-six virgule quatre mille cinq cent dix-sept (3.836,4517) francs français par action détenue.

Il a été prouvé à l'assemblée et au notaire instrumentant, qui le constate expressément, que le montant total de quatre millions sept cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent soixante-quatre virgule cinq mille six cent quatre-vingt-huit (4.795.564,5688) français se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

#### Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer la valeur nominale des actions à quatre mille (4.000,-) francs français par action, de sorte que le capital social de cinq millions (5.000.000,-) de francs français est dorénavant représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de quatre mille (4.000,-) francs français chacune.

## Quatrième résolution

L'assemblée décide d'annuler le capital autorisé actuel exprimé en francs luxembourgeois et d'instaurer un nouveau capital autorisé d'un montant de quatre-vingt-dix millions (90.000.000,-) de francs français, qui sera représenté par vingt-deux mille cinq cents (22.500) actions d'une valeur nominale de quatre mille (4.000,-) francs français chacune.

#### Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à cinq millions (5.000.000,-) de francs français, représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de quatre mille (4.000,-) francs français chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de quatre-vingt-dix millions (90.000.000,-) de francs français, qui sera représenté par vingt-deux mille cinq cents (22.500) actions d'une valeur nominale de quatre mille (4.000,-) francs français chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication du procès-verbal notarié de l'assemblée générale extraordinaire du 9 juillet 1991 au Mémorial, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles d'actionnaires vis-à-vis de la société. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.»

#### Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, la présente augmentation de capital est évalué à vingt-neuf millions trois cent vingt-deux mille (29.322.000,-) francs luxembourgeois.

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à trois cent cinquante-cinq mille (355.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à quinze heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: P. Delandmeter, Y. Chezeaud, C. Boewinger, N. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 1997, vol. 100S, fol. 28, case 7. – Reçu 293.489 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 1997.

R. Neuman.

(26911/226/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

#### COMPAGNIE FLORALE LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 42.373.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 1997.

(26912/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

## COMSITE PROJECTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 1, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 48.584.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 1997, vol. 495, fol. 87, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 1997.

Signature.

(26914/692/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

## CONRAD, HOLLIS & PARTNERS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 23.198.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 1997, vol. 495, fol. 3, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 1997.

CONRAD, HOLLIS & PARTNERS HOLDING S.A.

Signature

(26915/567/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

#### CONRAD, HOLLIS & PARTNERS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 23.198.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 1997, vol. 495, fol. 3, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 1997.

CONRAD, HOLLIS & PARTNERS HOLDING S.A.

Signature

(26916/567/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

### DONJON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle. R. C. Luxembourg B 43.003.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 1997, vol. 495, fol. 80, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(26925/635/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

#### **CONTAINERTRANS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trente juin.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CONTAINERTRANS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 18 juin 1997, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée est ouverte à 14 heures 15 sous la présidence de Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, demeurant à L-8557 Petit-Nobressart, 1, route d'Holtz,

qui désigne comme secrétaire, Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Thierry Becker, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

#### Ordre du jour:

- 1) Augmentation du capital social à concurrence de onze millions six cent trente et un mille francs belges (11.631.000,- BEF) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs belges (1.250.000,- BEF) à douze millions huit cent quatre-vingt-un mille francs belges (12.881.000,- BEF) par la création et l'émission de onze mille six cent trente et une (11.631) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.
  - 2. Souscription et libération des actions nouvelles.
  - 3. Modification du premier alinéa de l'article 5.
- II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, apres avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de onze millions six cent trente et un mille francs belges (11.631.000,- BEF) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs belges (1.250.000,- BEF) à douze millions huit cent quatre-vingt-un mille francs belges (12.881.000,- BEF) par la création et l'émission de onze mille six cent trente et une (11.631) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

L'Assemblée admet la société anonyme LAUREN BUSINESS LIMITED à la souscription des onze mille six cent trente et une (11.631) actions nouvelles, l'autre actionnaire renonçant à son droit de souscription preférentiel.

#### Souscription et libération

De l'accord de tous les actionnaires, les onze mille six cent trente et une (11.631) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par la société anonyme LAUREN BUSINESS LIMITED, ayant son siège social à Tortola, lles Vierges Britanniques, Road Town, P.O. Box 3161,

ici représentée par Monsieur Christophe Blondeau, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 19 juin 1997.

Les onze mille six cent trente et une (11.631) actions nouvelles sont entièrement libérées par l'apport à la société de trois mille quatre cent quinze (3.415) actions de la Société CONTAINERCARE N.V., société de droit belge, ayant son siège social à Anvers, 5 Zomerweg, évaluées à onze millions six cent trente et un mille francs belges (11.631.000,- BEF).

L'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport de la Fiduciaire H.R.T. REVISION, S.à r.l., réviseur d'entreprises, ayant son siège social à Luxembourg, établi en date du 26 juin 1997, conformément à l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

#### «Conclusion

A la suite de nos vérifications, nous sommes d'avis que:

- 1. la description de l'apport correspond à des conditions normales de précision et de clarté;
- 2. le mode d'évaluation est approprié dans les circonstances;
- 3. la valeur totale de BEF 11.631.000 des actions apportées à laquelle conduit le mode d'évaluation décrit ci-dessus correspond au moins à 11.631 actions, sans désignation de valeur nominale (pair comptable: BEF 1.000) de CONTAINERTRANS S.A., à émettre en contrepartie.»

Ce rapport restera annexé aux présentes.

Et à l'instant Monsieur Blondeau a déposé sur le bureau de l'assemblée les certificats représentatifs des 3.415 actions au porteur apportées à la Société.

La société LAUREN BUSINESS LIMITED délare par ailleurs par son mandataire susnommé que les actions apportées par lui sont libres de tout gage ou autre charge pouvant les grever et qu'il n'existe aucun obstacle ni interdiction de céder qui pourraient entraver l'apport des actions à la société CONTAINERTRANS S.A.

#### Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Premier alinéa. Le capital social est fixé à douze millions huit cent quatre-vingt-un mille francs belges (12.881.000,- BEF), représenté par douze mille huit cent quatre-vingt-une (12.881) actions sans désignation de valeur nominale.»

#### Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de deux cent trente mille francs luxembourgeois (230.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prenom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Blondeau, N. Weyrich, T. Becker, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1997, vol. 99S, fol. 95, case 10. - Reçu 116.310 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 1997.

F. Baden.

(26917/200/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

#### **CONTAINERTRANS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 1997.

F. Baden.

(26918/200/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

## DAIICHI FIRE INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet. R. C. Luxembourg B 35.433.

The balance sheet as per December 31st, 1996, registered in Luxembourg on July 21st, 1997, vol. 495, fol. 84, case 4, has been deposited at the record office of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on July 22nd, 1997.

#### **ALLOCATION OF RESULTS**

- Profit for the financial year	JPY	51,914,436
- Transfer to legal reserve	JPY	(2,595,722)
- Dividends	JPY	(49,318,714)
- Profit to be carried forward	JPY	0

As for publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Assocations.

Luxembourg, July 17th, 1997.

Signature.

(26921/507/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

## **COREND S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 26, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 48.016.

Acte constitutif publié à la page 19860 du Mémorial C, nº 414 du 22 octobre 1994.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 1997, vol. 495, fol. 85, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(26919/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

#### **COREND S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 26, place de la Gare. R. C. Luxembourg B 48.016.

L'assemblée générale ordinaire annuelle du 10 juin 1997 a décidé de nommer Monsieur Jean-Claude Michel, demeurant à F-26241 Saint Vallier-sur-Rhône - Les Pierelles, Beausemblant, en tant que nouvel administrateur de la société COREND S.A. en remplacement de Monsieur Norbert Dentressangle.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 1997, vol. 495, fol. 85, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(26920/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

## DE SCHIFFLENGER SCHREINER, S.à r.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Schifflange. R. C. Luxembourg B 42.525.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 juillet 1997, vol. 306, fol. 84, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 juillet 1997.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(26922/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

#### **DESTREM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 9.250.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 juillet 1997, vol. 495, fol. 75, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Le mandat des administrateurs, Messieurs Jean-Paul Crinon, Elysée Crisias et Guy Lorenz, expirera lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1998.

Le mandat de Monsieur Georges Kioes expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1997.

Lors de la réunion du conseil d'administration du 13 juin 1997, le mandat du réviseur d'entrteprises a été renouvelé; son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 1997.

Signatures.

(26923/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

## EURO. TRAFICO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, 30, avenue Gordon Smith.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée EURO TRAFICO, S.à r.l., avec siège social à L-7740 Colmar-Berg, 30, avenue Gordon Smith, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du sept mars mil neuf cent quatre-vingt-seize, publié au Mémorial C, numéro 277 du 6 juin 1996.

L'assemblée est composée de:

- 1. Monsieur Jacques Alardin, industriel, demeurant à Almese (Italie), Via Rocci 22/5;
- 2. Monsieur Antonio Fionda, industriel, demeurant à Cervaro (Italie), Via Belvedere 4/6.

Lesquels comparants déclarent agir en tant que seuls associés de la prédite société et requièrent le notaire instrumentaire d'acter, ainsi qu'il suit, leurs résolutions prises à l'unanimité et sur ordre du jour conforme.

#### Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un million de francs (1.000.000,-), pour le porter de son montant actuel d'un million de francs (1.000.000,-) à la somme de deux millions de francs (2.000.000,-) par la création de deux cents (200) parts sociales nouvelles de cinq mille francs (5.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts existantes.

Et de suite, ces deux cents parts sociales nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement par un versement en numéraire par la société en nom collectif de droit italien AUTOTRASPORTI C/T DI FIONDA ANTONIO E C. S.N.C. avec siège social à Cervaro, Via Belvedere, 4 Cap 03044 (Italie), constituée par acte du notaire Fernando Scardamaglia, de résidence à Cassino (Italie), le dix septembre mil neuf cent quatre-vingt-douze, inscrite au Tribunal de Cassino, sous le numéro 4463,

ici représentée par son gérant unique: Monsieur Antonio Fionda, industriel, demeurant à Cervaro, préqualifié.

Les deux autres associés reconnaissent que le montant d'un million de francs se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

#### Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article six des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

**«Art. 6.** Le capital social est fixé à deux millions de francs (2.000.000,-), représenté par quatre cents (400) parts sociales de cinq mille francs (5.000,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit par:

1. Monsieur Jacques Alardin, préqualifié, cent parts sociales	100
2. Monsieur Antonio Fionda, préqualifié, cent parts sociales	100
3. La société en nom collectif de droit italien AUTOTRASPORTI C/T DI FIONDA ANTONIO E C. S.N.C,	
prédésigné, deux cents parts sociales	
Total: quatre cents parts sociales	400

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées.»

Dont acte, faite et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Alardin, A. Fionda, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 26 juin 1997, vol. 495, fol. 73, case 9. – Reçu 10.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 21 juillet 1997.

F. Unsen.

(26932/234/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

#### DR. GRONEMEIER ING. CONSEIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 50.322.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1997, vol. 495, fol. 20, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Signature.

(26927/567/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

#### ETIMINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 23, rue d'Amsterdam. R. C. Luxembourg B 21.179.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 6 mai 1997

L'assemblée décide de remplacer le commissaire, Monsieur Alain Völgyesi par Monsieur Emmanuel Barré, Bookkeeper and Financial officer, demeurant à Lausanne, Suisse.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra le 1<sup>er</sup> mardi du mois de mai 1998.

Pour la société Signature Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1997, vol. 495, fol. 31, case 12. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26929/267/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

## EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 43.815.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 juillet 1997, vol. 495, fol. 75, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 1997.

Signature.

(26934/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

#### EKK INVEST (LUXEMBOURG) S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxemburg, 26, boulevard Royal. H. R. Luxemburg B 36.605.

Die Bilanz zum 31. März 1997 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. März 1997 abgelaufene Geschäftsjahr wurden enregistriert in Luxemburg, am 17. Juli 1997, unter vol. 495, fol. 74, case 2, und wurden beim Handelsregister in und von Luxemburg, am 22. Juli 1997 hinterlegt.

Auszug aus der ordentlichen Generalversammlung, die am 12. Juni 1997 in Luxemburg stattfand

Den während des Geschäftsjahres amtierenden Verwaltungsratsmitgliedern wird für die ordnungsgemässe Ausführung ihrer Aufgaben für das am 31. März 1997 abgelaufene Geschäftsjahr Entlastung erteilt.

Die Versammlung beschliesst die folgenden Verwaltungsratsglieder zu wählen bezeihungsweise wiederzuwählen:

Herrn Rautenkranz, EVANGELISCHE KREDITGENOSSENSCHAFT eG,

Herrn Böttcher, EVANGELISCHE KREDITGENOSSENSCHAFT eG,

Herrn Kramann, UNICO FINANCIAL SERVICES S.A.,

Herrn von Alten, DG CAPITAL MANAGEMENT GmbH.

Die Verwaltungsratsmitglieder bleiben im Amt bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die über den Jahresabschluss des Geschäftsjahres bis zum 31. März 1998 abstimmen wird.

Der Wirtschaftsprüfer TREUARBEIT, société civile wird bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung wiedergewählt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 22. juli 1997.

EKK INVEST (LUXEMBOURG) S.A. Unterschriften

Einregistriert in Luxemburg, am 17. Juli 1997, vol. 495, fol. 74, case 2 (26928/656/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

#### ETS. EMILE BAUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3315 Bergem. R. C. Luxembourg B 15.110.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 juillet 1997, vol. 306, fol. 74, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bergem, le 7 juillet 1997.

(26930/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Signature.

## FIAL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme, (anc. FIAL INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 31.393.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le premier juillet.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FIAL INTERNA-TIONAL HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 31.393, constituée suivant acte reçu du notaire instrumentaire en date du 11 août 1989, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, numéro 4 du 5 janvier 1990, statuts modifiés par acte reçu du même notaire en date du 29 mars 1990, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, numéro 368 du 10 octobre 1990 et en date du 16 décembre 1994, publié au Recueil des Sociétés et Associations du Mémorial C, numéro 164 du 10 avril 1995.

La séance est ouverte à 10.45 heures sous la présidence de Madame Maria Dennewald, docteur en droit, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire, Madame Yasmine Birgen-Ollinger, employée privée, demeurant à Mondercange.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

- I) Que la présente assemblée a pour ordre du jour:
- 1. Changement de l'objet social et modification de l'article 4 des statuts pour l'adapter au changement intervenu.
- 2. Changement de la dénomination sociale et modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour l'adapter au changement intervenu.
  - 3. Divers.
- II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

- III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que les douze mille (12.000) actions représentatives de l'intégralité du capital social d'un million deux cent mille dollars des Etats-Unis (1.200.000,- USD), sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.
- IV) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.
  - V) Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Madame le Président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

#### Première résolution

L'assemblée générale décide de changer avec effet à partir de ce jour l'objet social et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous billets, valeurs, titres négociables et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option d'achat ou d'échange, de négociation et de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse ou encore à d'autres entreprises, qu'elles soient liées à la Société ou au groupe de sociétés auquel elle appartient ou non, tous concours, prêts, garanties, avances ou financements directs. La Société peut également accomplir toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, liées directement ou indirectement à son objet social.

La société a encore pour objet l'accomplissement, habituellement et à titre professionnel ou occasionnellement de toutes opérations commerciales, patrimoniales, industrielles, et encore toutes opérations d'exportation et d'importation, d'achat et de vente pour son compte ou pour celui de tiers et à titre d'intermédiaire de tous biens économiques, entités commerciales ou industrielles, patrimoines, mobiliers ou immobiliers, de même que toutes opérations financières se trouvant directement ou indirectement en relation avec les activités susvisées et son objet social en général et de nature à en favoriser l'accomplissement ou en promouvoir l'extension. Cet objet comprend aussi la prestation de tous services intermédiaires et auxiliaires de nature à favoriser ces mêmes opérations.»

#### Deuxième résolution

Suite à la résolution prise ci-avant, l'assemblée générale décide en conséquence de changer la dénomination sociale de la société en FIAL INTERNATIONAL S.A. Le premier article des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«Art. 1er. Il existe une société anonyme luxembourgeoise, dénommée FIAL INTERNATIONAL S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Dennewald, Y. Birgen-Ollinger, A. Siebenaler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 1997, vol. 100S, fol. 3, case 8. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 1997.

F. Baden.

(26941/200/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

## FIAL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 31.393.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 1997.

F. Baden.

(26942/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

## **EUROSECUR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 54.284.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 1997, vol. 493, fol. 89, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Pour EUROSECUR S.A.

VECO TRUST S.A.

Signature

(26936/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

#### **EUCOS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.

\_

Assemblée générale extraordinaire de la société EUCOS S.A., tenue au siège de la société au 147, rue Cents, L-1319 Luxembourg en date du 4 juillet 1997

Tous les associés et actionnaires sont présents.

L'assemblée générale atteignant le quorum a voté les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la société est transféré du 1, rue du Foyer, L-1537 Luxembourg, à l'adresse suivante:
- 147, rue Cents, L-1319 Luxembourg, et ce avec effet au 4 juillet 1997.
- 2) Les fonctions de Monsieur Bertrand Bivort, demeurant au 81, Montée St. Crépin, L-1365 Luxembourg, en tant qu'administrateur et administrateur-délégué, seront reprises par Monsieur Dimitri Forabosco, demeurant au 1, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, et ce avec effet au 4 juillet 1997.
- 3) Les fonctions de Monsieur Georges Mullenbach, demeurant au 36, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg, en tant que administrateur, seront reprises par la société BIFOR S.à r.l. avec siège social au 147, rue Cents, L-1319 Luxembourg, et ce avec effet au 4 juillet 1997.
- 4) Les fonctions de Monsieur Jeannot Hollerich, demeurant au 15, rue des Marguerites, L-2127 Luxembourg, en tant qu'administrateur, seront reprises par la société LFS TRUST LIMITED, avec siège social au 25, St. Stephens Green, Dublin 2 Ireland, et ce avec effet au 4 juillet 1997.
- 5) Les fonctions de Monsieur Fons Mangen, réviseur d'entreprises, demeurant au 147, rue de Warken, L-9080 Ettelbruck, seront reprises par GRANT THORNTON REVISION ET CONSEIL ASSOCIES, avec siège social au 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, et ce avec effet au 4 juillet 1997.

Les résolutions ont été admises à l'unanimité.

Après cela, l'assemblée extraordinaire est déclarée terminée.

Signé au nom de EUCOS S.A. Dimitri Forabosco Administrateur Pour la société BIFOR, S.à r.l. Administrateur Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 1997, vol. 495, fol. 81, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(26931/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

## EUROC REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 21.576.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 18 juillet 1997, vol. 495, fol. 81, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

L'assemblée générale du 10 avril 1996 a réélu comme administrateurs, Monsieur Ingemar Wickström, président du conseil d'administration, demeurant à Bergsgatan 62, Malmö, Suède.

Monsieur Alf Lindgren, chief controller, demeurant à Vemmenhögsvägen 9, Staffanstorp, Suède.

Monsieur Stig-Göran Bengtsson, managing director, demeurant à Körsvensgatan 36, Malmö, Suède.

Monsieur Werner Uhlmann, demeurant en Suède.

Leur mandat prendra fin après l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice 1996.

COMPAGNIE DE REVISION a été réélue comme commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur l'exercice 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 1997.

Pour la société EUROC REINSURANCE S.A. SINSER (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Signature

(26933/682/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

## FINANCIERE MARGAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 46.892.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 1997, vol. 493, fol. 89, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Pour FINANCIERE MARGAUX S.A.

VECO TRUST S.A.

Signature

(26947/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

#### FINANCIERE MARGAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 46.892.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 1997, vol. 493, fol. 89, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Pour FINANCIERE MARGAUX S.A.

VECO TRUST S.A.

Signature

(26948/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

#### FINANCIERE MARGAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 46.892.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 1997, vol. 493, fol. 89, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Pour FINANCIERE MARGAUX S.A. VECO TRUST S.A.

Signature

(26949/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

## SFAI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 34.314.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 20 juin 1997, M. Walter Otto Konrad Wohlhage, dirigeant de banque, I-Milan, a été appelé aux fonctions d'administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire, M. Alessandro Frera. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de décembre 1997.

Conformément à l'autorisation préalable de la même assemblée générale extraordinaire, à l'article 5 des statuts et à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le conseil d'administration du même jour a décidé, à l'unanimité des voix, de déléguer tous ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à Monsieur Walter Otto Konrad Wohlhage, admnistrateur-délégué, qui, par sa seule signature, peut engager valablement la société.

Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour SFAI LUXEMBOURG S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

J.-M. Schiltz

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 1997, vol. 495, fol. 84, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(27026/006/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

## EWA LIFE, Société Anonyme.

Siège social: L-2267 Luxembourg, 4, rue d'Orange. R. C. Luxembourg B 49.565.

L'assemblée générale ordinaire du 11 juin 1996 (dont copie du procès-verbal est jointe) a élu:

- Monsieur Gilles-Emmanuel Bernard, directeur de W FINANCE, demeurant à Carrières-sous-Poissy, Yvelines, France, né le 3 août 1957 à Paris, en remplacement de Monsieur Bruno Lescuyer, démissionnaire.
- Monsieur Philippe Lépargneur, directeur administratif et financier d'ATHENA FINANCE, demeurant 6, Square des Hortensias, 78400 Chatou, France, né le 30 décembre 1953 à Caen, en remplacement de Monsieur Bruno Jacquot, démissionnaire.

L'assemblée générale ordinaire du 10 juin 1997 (dont copie du procès-verbal est jointe) a nommé la société ERNST & YOUNG, ayant son siège social rue Coudenhove-Kalergi, Kirchberg, B.P. 351, L-2013 Luxembourg, commissaire réviseur en remplacement de la société COOPERS & LYBRAND.

J.-F. Lemoux

Président du conseil d'administration

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 1997, vol. 495, fol. 85, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(26937/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

#### EURO-PLAN A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1319 Luxemburg, 147, rue Cents.

\_

Bericht von der ausserordentlichen Generalversammlung, einberufen durch die Aktionäre der Gesellschaft EURO-PLAN A.G., abgehalten im Hauptsitz der Gesellschaft in 147, rue Cents, L-1319 Luxemburg am 10. Juli 1997

Anwesend: Alle Aktionäre.

Da die Versammlung beschlussfähig war, wurde sie als eröffnet erklärt. Nachfolgender Beschluss wurde vorgelegt und einstimmig beschlossen.

#### Beschluss

Dass Frau Monika Barth, geboren am 4. Januar 1944, wohnhaft in 147, rue Cents, L-1319 Luxemburg, die Gesellschaft bei der Beratung, der Vermittlung, dem An- und Verkauf von Immobilien im In- und Ausland, sowie jeder anderen Tätigkeit, welche direkt oder indirekt mit der Gesellschaft zusammenhängt, verpflichten kann.

Frau Monika Barth ist somit Handlungsbevollmächtigte, und dies mit Wirkung auf das Ende der Versammlung. Da keine weiteren Beschlüsse vorlagen, wurde die Versammlung als geschlossen erklärt.

J. Mousel

Unterzeichnet im Namen der EURO-PLAN A.G.

G. Klein

Verwaltungsratsmitglied

Verwaltungsratsmitglied

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 1997, vol. 495, fol. 81, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(26935/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

## FIDELITY FAR EAST FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1021 Luxembourg, Kansallis House, place de l'Etoile. R. C. Luxembourg B 16.926.

Le bilan au 28 février 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 1997, vol. 495, fol. 86, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 14 juillet 1997

Messieurs Edward Johnson 3rd, Charles Freser, Jean Hamilius, Charles Collis, H. F. van den Hoven et Barry R. J. Bateman sont nommes administrateurs pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire de 1998.

COOPERS & LYBRAND, Luxembourg, sont nommés réviseurs d'entreprises pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale de 1998.

Un dividende de USD 0,07/action payable à partir du 23 juillet 1997 a été déclaré aux actionnaires inscrits le 1er juillet 1997, ou contre remise du coupon N° 18.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 1997.

FIDELITY FAR EAST FUND, SICAV.

(26943/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

### GARBO INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II. R. C. Luxembourg B 35.969.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 1997, vol. 495, fol. 82, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 1997.

(26951/756/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

## GIVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur. R. C. Luxembourg B 12.112.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 1997, vol. 495, fol. 80, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société GIVA S.A. Signature Administrateur(s)

(26954/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

#### FIDELITY GLOBAL SELECTION FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1021 Luxembourg, Kansallis House, place de l'Etoile. R. C. Luxembourg B 27.223.

Le bilan au 31 octobre 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 1997, vol. 495, fol. 86, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 février 1997

Messieurs Edward C. Johnson 3rd, Sir Charles Fraser, Jean Hamilius, Charles Collis, Helmert Frans van den Hoven et Barry R. J. Bateman sont nommés administrateurs pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire de 1998.

COOPERS & LYBRAND, Luxembourg, sont nommés réviseurs d'entreprises pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale de 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 1997.

FIDELITY GLOBAL SELECTION FUND, SICAV.

(26944/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

#### FIDELITY SPECIAL GROWTH FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1021 Luxembourg, Kansallis House, place de l'Etoile.

R. C. Luxembourg B 20.095.

Le bilan au 30 novembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 1997, vol. 495, fol. 86, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 mars 1997

Messieurs Edward C. Johnson 3rd, Sir Charles Fraser, Jean Hamilius, Charles Collis, Helmert Frans van den Hoven et Barry R. J. Bateman sont nommés administrateurs pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire de 1998.

COOPERS & LYBRAND, Luxembourg, sont nommés réviseurs d'entreprises pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale de 1998.

Un dividende de USD 0,05/action payable à partir du 25 avril 1997 a été déclaré aux actionnaires inscrits le 3 avril 1997 ou contre remise du coupon nº 11.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 1997.

FIDELITY SPECIAL GROWTH FUND, SICAV.

(26945/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

## FINANCE ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 25.520.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 23 avril 1997, Mme Brigit Mines-Honneff, employée de banque, L-Leudelange, MM. Guy Baumann, attaché de direction, L-Belvaux, et Albert Pennacchio, employé de banque, L-Mondercange, ont été appelés aux fonctions d'administrateur en remplacement de Mmes Christine Cuipers, Eliane Schumacher et M. Peter van Veen, démissionnaires. Leur mandat s'achèvera avec celui de leur collègue à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1999.

Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour FINANCE ESTATE S.A. Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

J.-M. Schiltz

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 1997, vol. 495, fol. 84, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(26946/006/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

#### GOMES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Hesperange, 22, Montée du Château. R. C. Luxembourg B 47.013.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 1997, vol. 495, fol. 59, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 1997.

(26955/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

#### FUJI FIRE AND MARINE INVESTMENT (EUROPE) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet. R. C. Luxembourg B 24.572.

The balance sheet as per December 31st, 1996, registered in Luxembourg on July 21st, 1997, vol. 495, fol. 84, case 4, has been deposited at the record office of the registre de commerce et des société de Luxembourg, on July 22nd, 1997.

#### ALLOCATION OF RESULTS

- Loss brought forward	USD (2,058,375.66)
- Profit for the financial year	USD 2,467,353,67
- Transfer to legal reserve	USD (20,448.90)
- Dividends	USD (350,000.00)
- Profit be carried forward	USD 38.529.11

As for publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Assocations.

Luxembourg, July 17th, 1997.

Signature.

(26950/507/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

## GEO TRADE S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 31, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 50.255.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 14 juillet 1997, PANNELL KERR FORSTER, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, ont été nommés commissaires-vérificateurs.

Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour GEO TRADE S.A.

Société Anonyme (en liquidation)

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

J.-M. Schiltz

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 1997, vol. 495, fol. 84, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(26952/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

#### GFT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 8.044.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 13 juin 1997, la société ERNST & YOUNG, Luxembourg, a été nommée réviseur d'entreprises jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1999.

Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour GFT FINANCE S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

J.-M. Schiltz

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 1997, vol. 495, fol. 84, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(26953/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

#### **HOLDESYN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 49.485.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 1997, vol. 495, fol. 84, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

#### AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultat de l'exercice	DEM 1.749.830,08
- Résultat reporté	DEM (42.651,30)
- Résultat disponible	DEM 1.707.178,78
- Affectation à la réserve légale	DEM (22.000,00)
- Report à nouveau	DEM 1 685 178 78

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 1997.

Signature.

(26957/507/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

## GIA GLOBAL INVESTMENT ACTIVITY S.A., Société Anonyme, (anc. GRASSETTO FINANCE (HOLDING) INT'AL S.A.).

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 38.673.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GRASSETTO FINANCE (HOLDING) INT'AL S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 13 novembre 1991, publié au Mémorial Recueil Spécial C, numéro 183 du 6 mai 1992 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte du notaire instrumentant du 29 décembre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 165 du 27 avril 1994.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier Ferres, employé privé, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire, Monsieur Manuel Hack, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Alex Sulkowski, conseil fiscal, demeurant à Elvange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

#### Ordre du jour:

- 1. Modification de la dénomination sociale en GIA GLOBAL INVESTMENT ACTIVITY S.A.
- 2. Refonte complète des statuts en langue allemande.
- 3. Redéfinition de l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«Gegenstand und Zweck der Gesellschaft sind der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen und die Vornahme von allen anderen Anlageformen; sie kann alle Arten von Wertpapieren und Baranlagen erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräussern, sowie die Verwaltung, Überwachung und Betreuung von Geschäfts- und Industriebetrieben übernehmen; sie kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie beteiligt ist, sowie Drittgesellschaften jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren, Schuldscheine oder sonstige Schuldanerkennungen ausgeben.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte mobiliarer sowie immobiliarer, finanzieller, industrieller oder geschäftlicher Natur, welche direkt oder indirekt mit ihrem Gesellschaftszweck in Verbindung stehen, vornehmen.»

- 4. Augmentation du capital social d'un montant de quinze millions de francs luxembourgeois (15.000.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF) à vingt millions de francs luxembourgeois (20.000.000,- LUF) par augmentation de la valeur nominale des actions de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) à quarante mille francs luxembourgeois (40.000,- LUF).
- 5. Remplacement de chaque action existante avec une valeur nominale de quarante mille francs luxembourgeois (40.000,- LUF) par quarante (40) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF).

Le capital social de vingt millions de francs luxembourgeois (20.000.000,- LUF) sera ainsi représenté par vingt mille actions (20.000) d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

- 6. Abandon du capital autorisé.
- 7. Reformulation subséquente de l'article 5 des statuts.
- 8. Modification de la date de l'assemblée générale statutaire pour la fixer au quinze mai à 10.00 heures et modification subséquente de l'article correspondant des statuts.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale en GIA GLOBAL INVESTMENT ACTIVITY S.A.

## Deuxième résolution

L'assemblée générale décide la redéfinition de l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«Gegenstand und Zweck der Gesellschaft sind der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen und die Vornahme von allen anderen Anlageformen; sie kann alle Arten von Wertpapieren und Baranlagen erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräussern, sowie die Verwaltung, Überwachung und Betreuung von Geschäfts- und Industriebetrieben übernehmen; sie kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie beteiligt ist, sowie Drittgesellschaften jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren, Schuldscheine oder sonstige Schuldanerkennungen ausgeben.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte mobiliarer sowie immobiliarer, finanzieller, industrieller oder geschäftlicher Natur, welche direkt oder indirekt mit ihrem Gesellschaftszweck in Verbindung stehen, vornehmen.»

#### Troisième résolution

L'assemblée générale décide l'augmentation du capital social d'un montant de quinze millions de francs luxembourgeois (15.000.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF) à vingt millions de francs luxembourgeois (20.000.000,- LUF) par augmentation de la valeur nominale des actions de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) à quarante mille francs luxembourgeois (40.000,- LUF).

#### Libération

Ladite augmentation de capital a été libérée entièrement par des paiements en espèces de quinze millions de francs (15.000.000.) par les actionnaires actuels au prorata de leurs droits, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément par les documents lui soumis.

#### Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de remplacer chaque action existante avec une valeur nominale de quarante mille francs luxembourgeois (40.000,- LUF) par quarante (40) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) de sorte que le capital social de vingt millions de francs luxembourgeois (20.000.000,-) sera ainsi représenté par vingt mille actions (20.000) d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune. Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour procéder à l'échange des actions en conséquence.

#### Cinquième résolution

L'assemblée générale décide l'abandon du capital autorisé pour autant qu'il n'ait pas encore été utilisé.

#### Sixième résolution

L'assemblée générale décide la modification de la date de l'assemblée générale statutaire pour la fixer au quinze mai, à 10.00 heures, de chaque année.

#### Septième résolution

L'assemblée générale décide la refonte complète des statuts en langue allemande comme suit:

#### «Kapitel I. Firma, Sitz, Zweck, Dauer, Kapital

- Art. 1. Zwischen den Komparenten und allen zukünftigen Inhabern der in Nachfolgendem bezeichneten Aktien wird eine Aktiengesellschaft gebildet unter der Bezeichnung GIA GLOBAL INVESTMENT ACTIVITY S.A.
  - Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Durch Verwaltungsratsbeschluss können Niederlassungen, Zweigstellen und Büros, sowohl innerhalb der Grenzen des Grossherzogtums Luxemburg als auch im Ausland geschaffen werden.

Der Gesellschaftssitz kann aufgrund eines Beschlusses der Generalversammlung der Aktionäre in jede beliebige Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art einer ordentlichen Geschäftsabwicklung entgegenstehen oder eine normale Verbindung mit dem Gesellschaftssitz oder des Gesellschaftssitzes mit dem Ausland verhindern oder zu verhindern drohen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur Wiederherstellung der ursprünglichen Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden; trotz dieses vorläufigen Beschlusses bleibt der Gesellschaft dennoch ihre luxemburgische Staatsangehörigkeit erhalten.

Die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragten Organe der Gesellschaft können die Verlegung des Gesellschaftssitzes anordnen sowie Dritten zur Kenntnis bringen.

- Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.
- Art. 4. Gegenstand und Zweck der Gesellschaft sind der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen inund ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen und die Vornahme von allen anderen Anlageformen; sie kann alle Arten von Wertpapieren und Baranlagen erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräussern, sowie die Verwaltung, Überwachung und Betreuung von Geschäfts- und Industriebetrieben übernehmen; sie kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie beteiligt ist, sowie Drittgesellschaften, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren, Schuldscheine oder sonstige Schuldanerkennungen ausgeben.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte mobiliarer sowie immobiliarer, finanzieller, industrieller oder geschäftlicher Natur, welche direkt oder indirekt mit ihrem Gesellschaftszweck in Verbindung stehen, vornehmen.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwanzig Millionen Luxemburger Franken (20.000.000,- LUF), eingeteilt in zwanzigtausend (20.000) Aktien mit einem Nominalwert von je eintausend Luxemburger Franken (1.000,- LUF).

Das gezeichnete Kapital der Gesellschaft kann aufgrund eines Beschlusses der Generalversammlung der Aktionäre, welche wie im Falle einer Satzungsänderung abstimmt, erhöht oder vermindert werden.

Die Gesellschaft kann je nach Wunsch der Aktieninhaber Globalaktien oder Einzelaktien ausstellen und zwar als Namensaktien oder Inhaberaktien.

#### Kapitel II. Verwaltung, Aufsicht

**Art. 6.** Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat von wenigstens drei Mitgliedern, welche Aktionäre oder Nicht-Aktionäre sein können; sie werden durch die Generalversammlung bezeichnet, welche die Dauer ihrer Mandate sowie deren Anzahl bestimmt. Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden. Die Generalversammlung kann jedoch auch einen nicht abberufbaren Funktionär bestellen, soweit dessen Amtszeit die Dauer von sechs Jahren nicht überschreitet.

Die Generalversammlung ernennt bei der Bezeichnung der Mitglieder des Verwaltungsrates einen aus deren Kreis zum Vorsitzenden.

Die verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder sind berechtigt, die vorläufige Besetzung eines vakanten Sitzes im Verwaltungsrat aus welchen Gründen auch immer vorzunehmen. Die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann endgültig das neue Verwaltungsratsmitglied. Für den Fall, dass der Sitz des Verwaltungsratsvorsitzenden vakant geworden ist, ist jedenfalls eine Generalversammlung zur Bezeichnung des neuen Verwaltungsratsvorsitzenden einzuberufen.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder, im Falle dessen Verhinderung, durch zwei Mitglieder einberufen. Im Fall der Verhinderung oder Abwesenheit des Vorsitzenden kann dieser seine Funktion an andere Mitglieder des Verwaltungsrates oder aber sonstige Personen abtreten.

Die Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates ist bei Anwesenheit der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder insoweit gegeben, als wenigstens der Vorsitzende oder dessen Vertreter anwesend ist; die Vertretung unter Verwaltungsratsmitgliedern ist zulässig.

In Dringlichkeitsfällen sind die Verwaltungsratsmitglieder befugt, durch einen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie zur Tagesordnung abzustimmen.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend. Der Vorsitzende ist weiterhin berechtigt, gegen Beschlussfassungen des Verwaltungsrates sein Veto einzulegen; für diesen Fall entscheidet die nächstfolgende Generalversammlung.

- **Art. 8.** Die Sitzungsprotokolle des Verwaltungsrates werden durch die anwesenden Mitglieder unterzeichnet. Abschriften und Auszüge dieser Protokolle, welche vor Gericht oder anderweitig zur Verwendung kommen, werden von dem Vorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet.
- Art. 9. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse zur Geschäftsführung und trifft alle ihm zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig erscheinenden Verfügungen und Verwaltungsmassnahmen im Rahmen des Gesellschaftszweckes.

Seine Zuständigkeit ist nur beschränkt durch die der Generalversammlung gemäss Gesetz oder laut der gegenwärtigen Satzung vorbehaltenen Beschlüsse.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat ist befugt, im Rahmen von Artikel 60 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften die Geschäftsführung entweder an Verwaltungsratsmitglieder oder an Dritte zu übertragen, welche nicht unbedingt Aktionäre der Gesellschaft sein müssen.

Der Verwaltungsrat ist ausserdem befugt, durch notarielle oder privatschriftliche Urkunden Bevollmächtigte für Sondergeschäfte zu bestellen.

- **Art. 11.** Die Gesellschaft wird unter allen Umständen durch die gemeinsame Unterschrift eines Verwaltungsratsmitgliedes sowie des Vorsitzenden verpflichtet, unbeschadet der Beschlüsse betreffend die Erteilung von Untervollmachten und Mandaten, welche vom Verwaltungsrate im Rahmen von Artikel 10 der Satzung erteilt werden.
- **Art. 12.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche Aktionäre oder Nicht-Aktionäre sein können. Sie werden durch die Generalversammlung, die ihre Zahl und die Dauer ihrer Mandate festlegt, genannt.

### Kapitel III. Verwaltung, Aufsicht

- Art. 13. Jede rechtsgültig zusammengesetzte Generalversammlung vertritt die Gesamtheit der Aktionäre. Dieselbe ist weitgehendst befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen zu tätigen und gutzuheissen.
- Art. 14. Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am 15. Mai um 10.00 Uhr an einem in den Einberufungen zu bestimmenden Ort der Stadt Luxemburg statt.

Sollte durch höhere Gewalt eine ungehinderte Zusammenkunft in Luxemburg beeinträchtigt werden, so können die Generalversammlungen - auch die ordentliche Generalversammlung - im Ausland stattfinden; die Festlegung dieser besonderen Umstände obliegt dem Vorsitzenden des Verwaltungsrates.

Der Vorsitzende des Verwaltungsrates legt die Zulassungsbedingungen zu den Generalversammlungen fest.

**Art. 15.** Falls sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und falls sie erklären, dass sie Kenntnis von der ihnen vorliegenden Tagesordnung genommen haben, können Generalversammlungen auch ohne vorherige Einberufung rechtsgültig stattfinden.

Jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben. Jede einzelne Aktie berechtigt zu einer Stimmabgabe.

### Kapitel IV. Geschäftsjahr, Gewinnverteilung

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am 1. Januar und endet am 31. Dezember.

Art. 17. Fünf Prozent des Reingewinns fliessen so lange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Diese Zuweisung ist nicht mehr zwingend notwendig, wenn und solange der Reservefonds zehn Prozent des Nominalwertes des Kapitals beträgt.

Darüber hinaus verfügt die Generalversammlung über den Saldo nach Gutdünken. Die auszuschüttende Dividende gelangt an den vom Verwaltungsrat zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung. Die Generalversammlung kann den Verwaltungsrat ermächtigen, die Dividende in einer anderen Währung als derjenigen, in der die Bilanz ergeht, zu zahlen und dabei selbständig den Umrechnungskurs zu bestimmen.

Die Ausschüttung der Vorschussdividenden kann erfolgen unter Berücksichtigung der jeweils geltenden gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien zurückkaufen mittels freier Reserven und unter Respektierung der zwingenden gesetzlichen Bestimmungen. Solange die Gesellschaft diese Aktien hält, sind sie nicht berechtigt, an Abstimmungen teilzunehmen, und erhalten auch keine Dividende.

#### Kapitel V. Auflösung, Liquidation

Art. 18. Die Generalversammlung ist jederzeit befugt, die Auflösung der Gesellschaft zu beschliessen.

Bei Auflösung der Gesellschaft wird diese durch einen oder mehrere Liquidatoren durchgeführt. Die Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften ernannt werden; deren Bestellung und die Festlegung ihrer Bezüge erfolgen durch die Generalversammlung.

### Besondere Bestimmungen

Hinsichtlich der durch die gegenwärtige Satzung nicht erfassten Bestimmungen unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungsgesetze.»

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ deux cent dix mille francs luxembourgeois (210.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Soigné: O. Ferres, M. Hack, A. Sulkowski, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 1997, vol. 99S, fol. 80, case 10. – Reçu 150.000 francs.

Le Receveur (signé): I. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 17 juillet 1997.

G. Lecuit.

(26956/220/232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

## **HOLDIMM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 43.517.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 17 juillet 1997, vol. 495, fol. 77, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 1997.

(26958/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

## I.V. ORY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3597 Dudelange, 2, rue Antoine Zinnen. R. C. Luxembourg B 20.769.

Les comptes annuels au 31 décembre 1993, enregistrés à Luxembourg, le 16 juillet 1997, vol. 495, fol. 67, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (26973/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

## I.V. ORY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3597 Dudelange, 2, rue Antoine Zinnen. R. C. Luxembourg B 20.769.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 16 juillet 1997, vol. 495, fol. 67, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (26974/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

#### I.V. ORY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3597 Dudelange, 2, rue Antoine Zinnen. R. C. Luxembourg B 20.769.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 16 juillet 1997, vol. 495, fol. 67, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (26975/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

## I.V. ORY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3597 Dudelange, 2, rue Antoine Zinnen. R. C. Luxembourg B 20.769.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 16 juillet 1997, vol. 495, fol. 67, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (26976/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

#### IFINT, IFI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 52.004.

Par décision du conseil d'administration du 30 décembre 1996, M. Siegfried Maron, administrateur de sociétés, CH-Jona, a été coopté au conseil d'administration, en remplacement de M. Walter Tenz, démissionnaire.

Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour IFINT, IFI INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

J.-M. Schiltz

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 1997, vol. 495, fol. 84, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(26959/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

#### IFINT, IFI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 52.004.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 1997, la décision des administrateurs du 30 décembre 1996 de coopter M. Siegfried Maron au conseil d'administration a été ratifiée. Le mandat des administrateurs, MM. N. Peter Ruys, Siegfried Maron et Me Tom Loesch ainsi que celui du commissaire ARTHUR ANDERSEN & CO., Luxembourg, ont été renouvelés pour une durée d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 1998.

Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour IFINT, IFI INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

J.-M. Schiltz

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 1997, vol. 495, fol. 84, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(26960/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

## S.A. INTERFINOPRO HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-7249 Bereldange, 13, rue des Roses. R. C. Luxembourg B 16.595.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 1997, vol. 495, fol. 86, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Les comptes annuels sont publiés en version abrégée.

L'attestation de contrôle a été délivrée par le Commissaire aux comptes sans réserve.

Le rapport de gestion est tenu à disposition au siège social, 13, rue des Roses à L-7249 Bereldange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

V. Moëlibecq

Administrateur-délégué

(26964/555/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

#### INDUSTRIAL DIAMOND S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 38.840.

\_

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 1997, le mandat des administrateurs, MM. Christian Wanner, Jean Bodoni, Guy Kettmann, Guy Baumann ainsi que celui du commissaire aux comptes, Mme Myriam Spiroux-Jacoby, ont été renouvelés pour une durée d'un an expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 1998.

Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour INDUSTRIAL DIAMOND S.A.

Société Anonyme

#### BANOUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

J.-M. Schiltz

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 1997, vol. 495, fol. 84, case 12. – Recu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(26961/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

#### INFINI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle. R. C. Luxembourg B 33.773.

3 .u

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1997, vol. 495, fol. 58, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 25 juin 1997

#### AFFECTATION DU RESULTAT

Le bénéfice de LUF 28.638.342 est affecté comme suit:

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(26962/279/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

#### INFINI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 33.773.

Société constituée le 8 mai 1990 par Maître Reginald Neuman, acte publié au Mémorial C, n° 410 du 6 novembre 1990. Les statuts ont été modifiés par Maître Reginald Neuman le 18 juin 1991 (Mémorial C, n° 10 du 13 janvier 1992), le 13 septembre 1991 (Mémorial C, n° 95 du 19 mars 1992) et le 31 janvier 1997.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 11 juin 1997

L'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 1996 est prorogée au 25 juin 1997.

Pour extrait
Pour INFINI S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1997, vol. 495, fol. 58, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26963/279/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

#### LIBIDAMA INTERNATIONAL S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 21, rue de Nassau. R. C. Luxembourg B 20.717.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 1997, vol. 495, fol. 68, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Signature.

(26980/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

#### LIBIDAMA INTERNATIONAL S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 21, rue de Nassau. R. C. Luxembourg B 20.717.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 1997, vol. 495, fol. 68, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Signature.

(26981/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

#### SEATRACORP, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 52.892.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 10 juillet 1997, vol. 495, fol. 45, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 1er juillet 1997

Sont nommés administrateurs pour un terme d'un an, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1997:

- Monsieur Renaud Florent, directeur, demeurant à Luxembourg, président;
- Monsieur Dirk Martens, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg;
- NAVILUX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes pour un terme d'un an, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1997:

- COMPAGNIE DE REVISION, société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 15 juillet 1997.

Signature.

(27023/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

## SIGMA TAU FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 42.176.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue le 6 mai 1997

Résolution

Le conseil décide de transférer, avec effet au 1er juin 1997, le siège social de la société de son adresse actuelle au 13, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Pour SIGMA TAU FINANCE S.A.
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 1997, vol. 495, fol. 85, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(27028/024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

## IP-CLT-UFA (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. IP-CLT (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée).

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 44.430.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1. La société HAVAS INTERMEDIATION, société anonyme de droit français, ayant son siège social à F-92200 Neuilly-sur-Seine, 136, avenue Charles de Gaulle,
  - ici représentée par Monsieur Jacques Lisarelli, employé privé, dmeurant à Dudelange,
  - en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris, le 25 juin 1997, ci-annexée;
  - 2. La société CLT-UFA, ayant son siège social à L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden,
  - ici représentée par Monsieur Gérard Lommel, conseiller juridique, demeurant à Luxembourg,
  - en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 27 juin 1997, ci-annexée,
- agissant en leur qualité de seules associées de la société à responsabilité limitée IP-CLT (LUXEMBOURG), S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 44.430.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Que la société IP-CLT (LUXEMBOURG), S.à r.I. a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 1er juillet 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 444 du 27 septembre 1993
  - II. Que les associés déclarent par les présentes modifier les statuts de la Société comme suit:
  - 1) Le nom de la Société est changé en IP-CLT-UFA (LUXEMBOURG), S.à r.l.

L'article 2 des statuts est modifié en conséquence comme suit:

- «Art. 2. La société prend la dénomination de IP-CLT-UFA (LUXEMBOURG), S.à r.l.»
- 2) L'article 6 des statuts est modifié comme suit:
- «**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de deux millions de francs luxembourgeois (2.000.000,- LUF), divisé en cent (100) parts de vingt mille francs luxembourgeois (20.000,- LUF) chacune.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Lisarelli, G. Lommel et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1997, vol. 99S, fol. 94, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 1997.

F. Baden.

(26970/200/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

## IP-CLT-UFA (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. IP-CLT (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée).

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 44.430.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 1997.

F. Baden.

(26971/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

#### IBS S.A., INTERNATIONAL BUILDING SERVICE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 53.968.

Monsieur le Préposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg est prié de procéder à l'inscription qu'en vertu d'une communication adressée à HRT FIDUCIAIRE, signée par Messieurs Marc Dallons, administrateur-délégué, demeurant 2, Vert-Chemin à B-1400 Nivelles et Michel Buchner, administrateur, demeurant 40, avenue de l'Aiglon à B-1420 Braine-l'Alleud,

la société anonyme INTERNATIONAL BUILDING SERVICE (en abrégé IBS S.A.) a dénoncé son siège social situé 32, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, avec effet à partir du 1er mars 1997.

Luxembourg, le 21 juillet 1997.

Pour réquisition FIDUCIAIRE H.R.T.

R. Thillens

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 1997, vol. 495, fol. 88, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(26965/771/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

## ISAVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 32.832.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 2 avril 1997, M. Albert Pennacchio, employé de banque, L-Mondercange, a été appelé aux fonctions d'administrateur en remplacement de M. Robert Martiny, démissionnaire. Son mandat s'achèvera avec celui de ses collègues à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2001

Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour ISAVER S.A. Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

J.-M. Schiltz

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 1997, vol. 495, fol. 84, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(26972/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

#### INTERNATIONAL DATA CORPORATION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 29.933.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 1997, vol. 493, fol. 82, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Le mandat d'Administrateur de Messieurs Karl Strässle, Georg Garcon et Emile Wirtz a été prolongé pour une nouvelle période de 6 ans, comme prévu par les statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 1997.

INTERNATIONAL DATA CORPORATION S.A.H.

Signature

(26966/567/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

#### INTERNATIONAL DATA CORPORATION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 29.933.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 1997, vol. 493, fol. 82, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 1997.

INTERNATIONAL DATA CORPORATION S.A.H.

Signature

(26967/567/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

#### INTERNATIONAL DATA CORPORATION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 29.933.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 1997, vol. 493, fol. 82, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 1997.

INTERNATIONAL DATA CORPORATION S.A.H.

Signature

(26968/567/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

#### INTERNATIONAL DATA CORPORATION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 29.933.

Le bilan de liquidation au 18 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 1997, vol. 493, fol. 82, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 1997.

INTERNATIONAL DATA CORPORATION S.A.H.

Signature

(26969/567/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

## LOCILUX, LOCATION INDUSTRIELLE LUXEMBOURG, Société Civile.

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

- 1. Monsieur Jacques-René Schmitz, retraité, demeurant à Luxembourg,
- 2. Madame Josette Knaf, sans état particulier, demeurant avec son sudit époux à Luxembourg,
- 3. Monsieur Jacques-Joseph Schmitz, ingénieur diplômé, demeurant à Luxembourg,
- 4. Monsieur Edgard Schmitz, employé privé, demeurant à Luxembourg,

Les comparants sub 1. à 4., sont les seuls associés de la société civile LOCATION INDUSTRIELLE LUXEMBOURG, en abrégé LOCILUX, avec siège social à Luxemborg, constituée suivant acte reçu par le notaire Hyacinthe Glaesener, alors de résidence à Luxembourg en date du 8 mars 1969, publié au Recueil Spécial C du Mémorial, numéro 100 du 26 juin 1969,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul Hencks, de résidence à Luxembourg, en date du 30 mars 1987, publié au Mémorial C, numéro 214 du 1er août 1987, et suivant acte reçu par le susdit notaire Jean-Paul Hencks, en date du 29 juillet 1991, publié au Mémorial C numéro 81 du 11 mars 1992.

Les susdits comparants en leur qualité de seuls associés de la prédite société civile LOCATION INDUSTRIELLE LUXEMBOURG, en abrégé LOCILUX, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, laquelle, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour:

#### Ordre du jour:

- 1. Changement de l'objet social de la société et modification en conséquence de l'article 4 des statuts.
- 2. Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, la résolution suivante qu'elle a prié le notaire d'acter comme suit:

#### Unique résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société et ainsi modifier l'article 4 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet l'exploitation et la mise en valeur par tous moyens, y compris la construction d'un patrimoine immobilier. Elle pourra donner en garantie à tout tiers son patrimoine immobilier et en particulier hypothéquer les immeubles qu'elle détient au profit d'autres personnes, y compris des sociétés détenues ou contrôlées par les détenteurs de parts de la société.»

#### Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de vingt-cinq mille francs (25.000,-).

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-R. Schmitz, J. Knaf, J.-J. Schmitz, E. Schmitz, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 1997, vol. 99S, fol. 76, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 21 juillet 1997.

P. Bettingen.

(26982/202/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

## LAMBSDORFF INVESTMENTS S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1724 Luxemburg, 9B, boulevard du Prince Henri. H. R. Luxemburg B 20.680.

Im Jahre eintausendneunhundertsiebenundneunzig, am zweiten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft LAMBSDORFF INVESTMENTS S.A., mit Sitz in Luxemburg, R.C. Nummer B 20.680, gegründet unter der Bezeichnung GRAF LAMBSDORFF INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A. durch Urkunde, aufgenommen durch Notar Reginald Neumann, mit damaligem Amtsitz in Bascharage, am 30. Januar 1986, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C, Nummer 110 vom 29. April 1986, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Satzung der Gesellschaft wurde abgeändert durch zwei Urkunden, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 31. Dezember 1991 und am 16. August 1994, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C, Nummer 297 vom 6. Juli 1992 und 495 vom 1. Dezember 1994.

Die Versammlung beginnt um siebzehn Uhr dreissig unter dem Vorsitz von Herrn Samuel Haas, Privatbeamter, wohnhaft in Esch-sur-Alzette.

Derselbe ernennt zum Schriftführer Herrn Raymond Thill, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg.

Zum Stimmenzähler wird ernannt Herr Carlo Arend, Privatbeamter, wohnhaft in Luxemburg.

Sodann stellt der Vorsitzende fest:

I. Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Büro der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden wurde, hervorgeht, dass die vierhunderttausend (400.000) Aktien mit einem Nennwert von je fünfzig (50,-) Luxemburger Franken, welche das gesamte Kapital von zwanzig Millionen (20.000.000,-) Luxemburger Franken darstellen, hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche somit ordnungsgemäss zusammengestellt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen kann, da alle anwesenden und vertretenen Aktionäre, nach Kenntnisnahme der Tagesordnung, bereit waren, ohne Einberufung hierüber abzustimmen.

Diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert wird, als Anlage beigefügt.

- II. Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:
- 1) Einführung von zwei Kategorien von Aktien, d.h. Kategorie A: nicht stimmberechtigte Vorzugsaktien und Kategorie B: gewöhnliche stimmberechtigte Aktien.

Die Kategorie A Vorzugsaktien geben Anrecht auf eine Vorzugsdividende von einem Prozent (1%) des Nominalwertes der Aktien und für den Rest haben sie Anrecht zusammen mit den gewöhnlichen Aktien auf eine Dividende gemäss ihrer Beteiligung.

Wenn in einem oder mehreren Jahren keine Vorzugsdividende bezahlt wird, so muss diese nachbezahlt werden, bevor wieder eine Dividende auf die gewöhnlichen Aktien bezahlt wird.

Die Kategorie B gewöhnlichen Aktien geben Recht auf eine Dividende zusammen mit den Vorzugsaktien im Verhältnis ihrer Beteiligung.

- 2) Entsprechende Abänderung von Artikel 5 der Satzung.
- 3) Hinzufügen von zwei neuen Artikeln 6 und 7 in der Satzung, laut welchen die Gesellschaft ihre eigenen Aktien zurückkaufen kann gemäss Artikel 49-8 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften.
- 4) Infolge des Hinzufügens von zwei neuen Artikeln 6 und 7, Neunumerierung der Artikel 6 bis 22, welche Artikel 8 bis 24 werden.

Die Ausführungen des Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung, nach vorheriger Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

#### Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, zwei Kategorien von Aktien einzuführen, d.h. Kategorie A: nicht stimmberechtigte Vorzugsaktien und Kategorie B: gewöhnliche stimmberechtigte Aktien:

Die Kategorie A Vorzugsaktien geben Anrecht auf eine Vorzugsdividende von einem Prozent (1%) des Nominalwertes der Aktien und für den Rest haben sie Anrecht zusammen mit den gewöhnlichen Aktien auf eine Dividende gemäss ihrer Beteiligung.

Wenn in einem oder mehreren Jahren keine Vorzugsdividende bezahlt wird, so muss diese nachbezahlt werden, bevor wieder eine Dividende auf die gewöhnlichen Aktien bezahlt wird.

Die Kategorie B gewöhnlichen Aktien geben Recht auf eine Dividende zusammen mit den Vorzugsaktien im Verhältnis ihrer Beteiligung.

#### Zweiter Beschluss

Infolge des vorhergehenden Beschlusses wird Artikel 5 der Satzung abgeändert und fortan folgenden Wortlaut haben: «**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt zwanzig Millionen (20.000.000,-) Luxemburger Franken, eingeteilt in vierhunderttausend (400.000) Aktien begreifend zweihunderttausend (200.000) nicht stimmberechtigte Vorzugsaktien der Kategorie A und zweihunderttausend (200.000) stimmberechtigte gewöhnliche Aktien der Kategorie B mit einem Nominalwert von je fünfzig (50,-) Luxemburger Franken.

Die Kategorie A nicht stimmberechtigten Vorzugsaktien geben Anrecht auf eine Vorzugsdividende von einem Prozent (1%) des Nominalwertes der Aktien und für den Rest haben sie Anrecht zusammen mit den gewöhnlichen Aktien auf eine Dividende gemäss ihrer Beteiligung.

Wenn in einem oder mehreren Jahren keine Vorzugsdividende bezahlt wird, so muss diese nachbezahlt werden, bevor wieder eine Dividende auf die gewöhnlichen Aktien bezahlt wird.

Die Kategorie B stimmberechtigten gewöhnlichen Aktien geben Recht auf eine Dividende zusammen mit den Vorzugsaktien im Verhältnis ihrer Beteiligung.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.»

#### Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, in der Satzung zwei Artikel - 6 und 7 - hinzuzufügen, laut welchen die Gesellschaft ihre eigenen Aktien zurückkaufen kann gemäss Artikel 49-8 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften. Dieser Artikel hat folgenden Wortlaut:

«Art. 6. Die Gesellschaft ist befugt, ihre eigenen Aktien, insoweit sie gezeichnet und voll eingezahlt sind, nach den Bestimmungen von Artikel 49-8 des Gesetzes über Handelsgesellschaften zurückzukaufen, mit der Massgabe, dass dieser Rückkauf nur mittels eines ausschüttungsfähigen Betrages erfolgen kann, einschliesslich der ausserordentlichen Rücklage, welche mittels des Emissionsgeldes, das die Gessellschaft im Rahmen der Ausgabe ihrer Aktien eingenommen hat, errichtet wurde oder mittels des Ertrages einer Ausgabe neuer Aktien, die mit Hinblick auf den Rückkauf erfolgt ist.

Die von der Gesellschaft zurückerworbenen Aktien besitzen weder ein Stimmrecht noch ein Recht auf Verteilung von Dividenden oder des Liquidationsproduktes.

Der Preis, zu dem die Aktien zurückerworben werden, wird gemäss dem Gesellschaftsvermögen, so wie es nach den Bestimmungen von Artikel 7 festgelegt wird, berechnet.

Art. 7. Der Rückkaufpreis der Aktien, welche die Gesellschaft gemäss den Bestimmungen von Artikel 49-8, rückzukaufen beabsichtigt, wird, sei es dem Börsenkurs, wenn die Aktien notiert sind, oder dem Nettowert einer Aktie entsprechen, so wie er vom Verwaltungsrat am Bewertungstag, d.h. am Tag, an dem der Verwaltungsrat den Rückkauf entscheidet, entsprechend den nachfolgenden Modalitäten bestimmt wird.

Auf Basis des Minimums des Nettowertes wird der Nettowert der zurückgekauften Aktien, gemäss den auf diesem Gebiet üblichen Bewertungsregeln im Moment des Rückkaufs bestimmt von einem aussenstehenden und unabhängigen Experten, welcher vom Verwaltungsrat beauftragt wird. In keinem Fall wird dieser Wert geringer sein als der Nettowert der Gesellschaft.»

#### Vierter Beschluss

Infolge des Hinzufügens von zwei neuen Artikeln 6 und 7, beschliesst die Generalversammlung Artikel 6 bis 22 neuzunumerieren, welche Artikel 8 bis 24 werden.

#### Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft aufgrund der gegenwärtigen Urkunde anfallen, belaufen sich auf zirka dreissigtausend (30.000,-) Franken.

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärte der Vorsitzende die Versammlung um achtzehn Uhr dreissig für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt. Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an die Komparenten, haben dieselben mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

#### Traduction française du texte qui précède

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le deux juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme LAMBSDORFF INVESTMENTS SA., R.C. Nummer B 20.680 constituée sous la dénomination de GRAF LAMBSDORFF INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A. suivant acte reçu par Maître Réginald Neumann, alors notaire de résidence à Bascharage, en date du 30 janvier 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nº 110 du 29 avril 1986.

Les statuts de la société ont été modifiés par deux actes du notaire instrumentaire en date des 31 décembre 1991 et 16 août 1994, publiés au Mémorial C, Recueil Spécial N° 297 du 6 juillet 1992 et N° 495 du 1er décembre 1994.

La séance est ouverte à dix-sept heures trente sous la présidence de Monsieur Samuel Haas, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Carlo Arend, employé privé, demeurant à Luxembourg. Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les quatre cent mille actions d'une valeur nominale de cinquante francs luxembourgeois chacune, représentant l'intégralité du capital social de vingt millions de francs luxembourgeois sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-aprés reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables, aprés avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires tous représentés restera annexée au présent procésverbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps à la formalité de l'enregistrement.

- II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1. Introduction de deux catégories d'actions, c.à.d. actions sans droit de vote préférentielles de classe A et actions votantes ordinaires de classe B avec droit de vote.

Les actions préférentielles de classe A donnent droit à un dividende privilégié et récupérable d'un (1%) pour cent de la valeur nominale des actions et pour le reste, elles ont droit à un dividende, ensemble avec les actions ordinaires suivant leur participation.

Les actions de classe B donnent droit à un dividende, ensemble avec les actions préférentielles au prorata de leur participation.

- 2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.
- 3. Addition de deux nouveaux articles 6 et 7 dans les statuts pour permettre à la société de racheter ses propres actions suivant les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.
- 4. Suite à l'insertion de deux nouveaux articles 6 et 7, renumérotation des articles 6 à 22 qui deviendront les articles 8 à 24.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et s'est reconnue réguliérement constituée. L'Assemblée a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

#### Première résolution

L'assemblée générale décide d'introduire deux catégories d'actions, c.à .d. actions sans droit de vote préférentielles de classe A et actions ordinaires de classe B avec droit de vote.

Les actions préférentielles de classe A donnent droit à un dividende privilégié et récupérable d'un (1%) pour cent de la valeur nominale des actions et pour le reste, elles ont droit à un dividende, ensemble avec les actions ordinaires suivant leur participation.

Les actions de classe B seront des actions votantes donnant droit à un dividende ensemble avec les actions préférentielles au prorata de leur participation.

#### Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précéde, l'article 5 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à vingt millions (20.000.000,-) de francs luxembourgeois, divisé en quatre cent mille (400.000) actions d'une valeur nominale de cinquante (50,-) francs luxembourgeois chacune, toutes intégralement libérées.

Les actions préférentielles de classe A seront des actions non votantes donnant droit à un dividende privilégié et récupérable d'un (1%) pour cent de la valeur nominale des actions et pour le reste, elles ont droit à un dividende, ensemble avec les actions ordinaires suivant leur participation.

Les actions de classe B seront des actions avec droit de vote donnant droit à un dividende, ensemble avec les actions préférentielles au prorata de leur participation.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.»

#### Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter deux nouveaux articles 6 et 7 dans les statuts pour permettre à la société de racheter ses propres actions suivant les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales. Ces articles auront la teneur suivante:

«**Art. 6.** La société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions souscrites et entiérement libérées dans les conditions indiquées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables, y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Le prix de rachat des actions rachetables sera calculé sur base de l'actif social tel qu'évalué selon les modalités prévues à l'article 7 des statuts.

**Art. 7.** Le prix auquel seront rachetées les actions que la société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales sera égal, soit à la valeur de cotation boursière si les actions sont cotées, soit à la valeur nette par action déterminée par le conseil d'administration à la date d'évaluation qui sera le jour de la prise de décision du conseil d'administration de procéder au rachat d'actions selon les modalités fixées ci-aprés.

Sur base du minimum de l'actif net, la valeur nette des actions rachetées sera déterminée, conformément aux règles d'évaluation en usage en la matière, au moment du rachat par un expert externe et indépendant mandaté par le conseil d'administration. En aucun cas cette valeur ne sera inférieure à l'actif net de la société.»

#### Quatrième résolution

Suite à l'insertion de deux nouveaux articles 6 et 7, l'assemblée générale décide de renuméroter les articles 6 à 22 qui deviendront les articles 9 à 25.

#### Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espéces qui incombent à la Société pour le présent acte sont estimés à environ trente mille (30.000,-) francs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée est levée à dix-huit heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et aprés lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute. Signé: S. Haas, R. Thill, C. Arend, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1997, vol. 100S, fol. 25, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 1997.

A. Schwachtgen.

(26978/230/200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

#### LAMBSDORFF INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 20.680.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 548/97 du 2 juillet 1997, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 1997.

A. Schwachtgen.

(26979/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

#### KYRA AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1B, rue Thomas Edison. R. C. Luxembourg B 45.850.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 1997, vol. 495, fol. 80, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (26977/635/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

## LORLUX-INTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Tetange. R. C. Luxembourg B 36.772.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 juillet 1997, vol. 306, fol. 87, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 juillet 1997.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(26983/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

#### MANICO (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 17.936.

#### **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 4 juin 1997 que le siège social de la société, actuellement au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été transféré au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 juin 1997.

Pour extrait conforme Pour FIDUCIAIRE ROYAL S.A. Francis N. Hoogewerf

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 1997, vol. 495, fol. 47, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26984/634/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

## MARBLE ARCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 9.836.

#### **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 26 juin 1997 que:

- Le siège social de la société, actuellement au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été transféré au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;
- AVONDALE NOMINEES LIMITED, société avec siège social à St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands, a été nommée comme Administrateur en remplacement de Monsieur Pascal Robinet, administrateur démissionnaire.

  Luxembourg, le 26 juin 1997.

  Pour extrait conforme

Pour HOOGEWERF & CIE Agent domiciliataire Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 1997, vol. 495, fol. 47, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26985/634/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

## MCI, MACHINE & CHEMICAL INDUSTRIES ECON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II. R. C. Luxembourg B 43.893.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 1997, vol. 495, fol. 82, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 1997.

(26986/756/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

#### MONDLOCH BROTHERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 1997, vol. 488, fol. 75, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Signature.

(26992/567/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

#### MORRISON EXPRESS LUXEMBOURG, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg-Airport. R. C. Luxembourg B 43.858.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 juillet 1997, vol. 306, fol. 84, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 juillet 1997.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(26993/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

#### MINALEG LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3286 Bettembourg, 3, rue Zinnen. R. C. Luxembourg B 51.275.

#### **EXTRAIT**

Il résulte d'une cession de parts documentée par acte de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 1997, vol. 99S, fol. 85, case 8, que la répartition des parts sociales figurant à l'article 6 des statuts de la société à responsabilité limitée MINALEG LUXEMBOURG, S.à r.l., avec siège social à L-3286 Bettembourg, 3, rue Zinnen, constituée suivant acte reçu par ledit notaire Paul Frieders en date du 16 mai 1995, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, numéro 423 du 1er septembre 1995, est la suivante:

#### MINALEG LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3286 Bettembourg, 3, rue Zinnen.

R. C. Luxembourg B 51.275.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 1997.

(26987/212/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

(26988/212/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

## NABRUMA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 35, rue Glesener. R. C. Luxembourg B 20.489.

L'assemblée générale décide de poursuivre l'activité de la société malgré des pertes totales supérieures au capital social libéré.

Les comptes annuels au 20 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 21 juillet 1997, vol. 495, fol. 84, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 1997.

Signature.

P. Frieders.

(26994/507/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

## ORIFLAME EASTERN EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur. R. C. Luxembourg B 34.166.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 1997, vol. 495, fol. 80, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Signature.

(26999/005/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

#### MODERNBAU LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 7, rue Kalchesbruck.

R. C. Luxembourg B 31.069.

Acte constitutif publié à la page 16494 du Mémorial C, n° 344 du 23 novembre 1989.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 1997, vol. 495, fol. 85, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(26989/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

#### MODERNBAU LUX S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1852 Luxembourg, 7, rue Kalchesbruck. H. R. Luxemburg B 31.069.

—

Beschluß der außerordentlichen Gesellschafterversammlung vom 22. Mai 1995

Die Generalversammlung vom 22. Mai 1995 hat einstimmig beschlossen, Herrn Hans H. Eiben, Dipl.-Kaufmann, Inlandrevisionsleiter, Am Rebenhang 71, D-65391 Lorch zum neuen Kommissar zu bestellen.

Seine Amtszeit endet nach der in 1999 durchzuführenden ordentlichen jährlichen Hauptversammlung.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 1997, vol. 495, fol. 85, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(26990/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

#### MODERNBAU LUX S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1852 Luxembourg, 7, rue Kalchesbruck. H. R. Luxemburg B 31.069.

—

Beschluß des Verwaltungsrates vom 30. April 1996

Mit Bezug auf den Rücktritt von Herrn Richard Kany am 30. april 1996 haben die übrigen Verwalter beschlossen, gemäß Artikel 6 der Satzung den vakanten Posten im Verwaltungsrat vorläufig durch die Ernennung von Herrn Willibald Josef Schnur zu besetzen.

## Beschluß der Generalversammlung vom 21. Juni 1996

Die Generalversammlung vom 21. Juni 1996 bestätigt die Ernennung von Herrn Willibald Joseph Schnur als Delegierten und als Vorsitzenden des Verwaltungsrates, durch den Verwaltungsrat vom 30. April 1996.

Außerdem hat die Generalversammlung vom 21. Juni 1996 beschlossen, Herrn Stefan Klein sowie Herrn René Muller als neue Mitglieder des Verwaltungsrates aufzunehmen.

Seit diesem Tag setzt sich der Verwaltungsrat aus folgenden Mitgliedern zusammen:

Herrn Willibald Josef Michael Schnur, Geschäftsführer, Graf-Werder-Straße 3, D-66740 Saarlouis,

Herrn Kurt Knauber, Geschäftsleiter, 2, rue Robert Schuman, F-57520 Grossbliederstroff-Alstingh,

Herrn Willi Bock, Technischer Direktor, Hugo-Wolf-Straße 8, D-68165 Mannheim,

Herrn Stefan Klein, Dipl.-Kaufmann, Eschberger Weg 59, D-66121 Saarbrücken,

Herrn René Muller, Direktor, 24, rue d'Oetrange, L-5236 Sandweiler.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 1997, vol. 495, fol. 85, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(26991/581/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

## OFIMA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener. R. C. Luxembourg B 36.856.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 1997, vol. 485, fol. 84, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

#### AFFECTATION DU RESULTAT

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 1997.

Signature.

(26998/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

#### NORDIA INSURANCE EUROPE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 32.049.

Les comptes annuels au 31décembre 1995, tels qu'approuvés par l'asemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 18 juillet 1997, vol. 495, fol. 81, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 1997.

Pour la société NORDIA INSURANCE EUROPE S.A. SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

(26996/682/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

#### NORDIA INSURANCE EUROPE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 32.049.

Le conseil d'administration:

- M. Ulf Mikaelsson, Senior Vice-President de SKANDIA INSURANCE COMPANY LTD, demeurant à S-103 50 Stockholm, Suède,
- M. Hans B. Flodman, Senior Vice-President de SKANDIA INSURANCE COMPANY LTD, demeurant à S-103 50 Stockholm, Suède,
- M. Kenneth Sandén, Vice-President de SKANDIA INSURANCE COMPANY LTD, demeurant à S-103 50 Stockholm, Suède.

Réviseur d'entreprises indépendant:

#### FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 9 mai 1996

L'assemblée générale du 9 mai 1996 a réélu comme administrateurs, Messieurs Mikaelsson, Flodman et Sandén. Leur mandat prendra fin après l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice 1996.

La FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG a été réélue comme réviseur d'entreprise indépendant jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur l'exercice 1996.

Pour NORDIA INSURANCE EUROPE S.A. SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l. Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 1997, vol. 495, fol. 81, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(26997/682/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

## NAVILIFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle. R. C. Luxembourg B 15.158.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 juillet 1997, vol. 495, fol. 75, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 1997.

Signature.

(26995/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

## PROJECT CONSULT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxemburg, 26, boulevard Royal. H. R. Luxemburg B 47.705.

Im Jahre eintausendneunhundertsiebenundneunzig, am achtzehnten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Gérard Lecuit, mit Amtswohnsitz in Hesperingen.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Gesellschafter beziehungsweise deren Vertreter der Aktiengesellschaft PROJECT CONSULT S.A. mit Sitz in Senningerberg, Gemeinde Niederanven.

Die Gründungsurkunde der Gesellschaft, welche laut notarieller Urkunde vom 27. April 1994 errichtet worden ist, wurde im Mémorial Recueil Spécial C Nummer 363 vom 28. September 1994 veröffentlicht.

Die Satzungen der Gesellschaft wurden abgeändert zufolge Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 27. Dezember 1996, veröffentlicht im Mémorial Recueil C Nummer 215 vom 30. April 1997.

Der Vorsitz der Versammlung führt Herr Olivier Ferres, Privatbeamter, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende bestellt zum Sekretär Herr Manuel Hack, Privatbeamter, wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung ernennt zum Stimmzähler Herr Alex Sulkowski, Steuerberater, wohnhaft in Elvingen.

Der Vorsitzende erstellt die Präsenzliste der anwesenden bzw. vertretenen Gesellschafter und prüft die unter Privatschrift erteilten Vollmachten der vertretenen Gesellschafter.

Die als richtig bestätigte Präsenzliste und die Vollmachten, letztere von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

Sodann stellt der Vorsitzende fest und ersucht den amtierenden Notar zu beurkunden:

- I. Dass die Tagesordnung folgende Punkte begreift:
- 1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg nach 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
  - 2. Abänderung von Artikel 1 um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de PROJECT CONSULT S.A. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration. La durée de la société est indéterminée.»

3. Verschiedenes.

II. Dass gemäss vorerwähnter Präsenzliste das gesamte Gesellschaftskapital rechtsgültig hier vertreten ist, und dass demzufolge die gegenwärtige ausserordentliche Generalversammlung über die vorliegende Tagesordnung beraten und beschliessen kann, ohne förmliche Einberufung.

Sodann stellt die Generalversammlung fest, dass sie so rechtsgültig tagt, erklärt sich mit der Ausführung des Vorsitzenden einverstanden, schreitet zur Tagesordnung und nimmt nach Beratung einstimmig folgenden Beschluss:

## Erster und einziger Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Verlegung des Gesellschaftssitzes von 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg nach 26, boulevard Royal, L-2449 Luxemburg und die demgemässe Abänderung von Artikel 1 der Satzung, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 1**er. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de PROJECT CONSULT S.A. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration. La durée de la société est indéterminée.»

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns, Notar, vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: O. Ferres, M. Hack, A. Sulkowski, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 1997, vol. 99S, fol. 80, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Hesperingen, den 16. Juli 1997.

G. Lecuit.

(27007/220/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

## PROJECT CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 47.705.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 16 juillet 1997.

G. Lecuit.

(27008/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

# ROUSSIN (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 25, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 31.156.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ROUSSIN (LUXEBOURG) S.A., établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 25, boulevard du Prince Henri,

constituée suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen de résidence à Luxembourg en date du 21 juillet 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 377 du 18 décembre 1989,

modifié suivant acte reçu par le même notaire André Schwachtgen, en date du 28 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 257 du 29 juin 1991,

inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, section B sous le numéro 31.156.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Ronald Weber, réviseur d'entreprises, demeurant à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Le président nomme secrétaire Madame Elisabeth Schaack, employée privée, demeurant à Hinkel.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frédéric Favart, expert-comptable, demeurant à Bebange (B).

Le bureau de l'assemblée étant constitué, le président expose ce qui suit:

A) Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence de 20.350.000,- LUF pour le ramener de 40.700.000,- LUF à 20.350.000,- LUF par le remboursement d'actions nominatives avec annulation des actions numéro 1 - 46.000, 50.001 - 200.500 et 400.001 - 407.000 appartenant à l'actionnaire MAISON ROUSSIN à Paris et autorisation pour le conseil d'administration à rembourser au prédit actionnaire les actions présentement annulées, 30 jours au moins après la publication du présent acte au Mémorial C conformément aux dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales.

- 2. Modification afférente de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- Art. 3. Le capital social est fixé à vingt millions trois cent cinquante mille francs (20.350.000,- LUF) représenté par deux cent trois mille cinq cents (203.500) actions d'une valeur nominale de cent francs (100,- LUF) chacune.

Cet exposé fait, le président requiert le notaire d'acter que:

l: Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

II: Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

III: Que la société a un capital social de 40.700.000,- LUF divisé en 407.000 actions nominatives d'une valeur nominale de 100,- LUF par action, entièrement libérées.

Monsieur le Président fournit des explications sur tous les points figurant à l'ordre du jour et soumet à l'assemblée le rapport annuel de la société au 31 décembre 1996, qui reflète la situation active et passive de la société

L'assemblée générale accepte l'exposé de Monsieur le Président et, après délibération, prend, chaque fois, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de vingt millions trois cent cinquante mille francs (20.350.000,- LUF) pour le ramener de quarante millions sept cent mille francs (40.700.000,- LUF) à vingt millions trois cent cinquante mille francs (20.350.000,- LUF) par remboursement des actions nominatives numéro 1 - 46.000, 50.001 - 200.500 et 400.001 - 407.000 appartenant à l'actionnaire MAISON ROUSSIN à Paris. Le conseil d'administration est autorisé à rembourser au prédit actionnaire les actions présentement annulées, 30 jours au moins après la publication du présent acte au Mémorial C conformément aux dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales.

#### Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier en conséquence l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 3.** Le capital social est fixé à vingt millions trois cent cinquante mille francs (20.350.000,- LUF) représenté par deux cent trois mille cinq cents (203.500) actions d'une valeur nominale de cent francs (100,- LUF) chacune.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour la présente assemblée a été clôturée à 12.00 heures.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à LUF 25.000.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Weber, L. Schaack, F. Favart, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 1997, vol. 99S, fol. 79, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 21 juillet 1997.

P. Decker.

(27013/206/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

# ROUSSIN (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 25, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 31.156.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 21 juillet 1997.

Pour la société

P. Decker

Le notaire

Luxembourg le 22 juiller 1997

(27014/206/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juiller 1997.

# PADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération. R. C. Luxembourg B 56.787.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 17 juillet 1997, vol. 495, fol. 77, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 1997.

(27000/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

#### PAMAJARO, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle. R. C. Luxembourg B 22.206.

\_

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 juillet 1997, vol. 495, fol. 75, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 1997.

Signature.

(27001/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

# PKF LUXEMBOURG, PANNELL KERR FORSTER, Société Anonyme, (anc. PKF LUXEMBOURG, PANNELL KERR FORSTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 48.951.

#### **EXTRAIT**

Il résulte d'un acte reçu par le notaire soussigné Paul Decker de résidence à Luxembourg-Eich, en date du vingt-cinq juin, concernant la société à responsabilité limitée PANNELL KERR FORSTER, en abrégé PKF LUXEMBOURG, avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné Paul Decker en date du 14 octobre 1994, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 19 du 13 janvier 1995, et modifié suivant acte reçu par le même notaire soussigné en date du 14 octobre 1994, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 47 du 30 janvier 1995, inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, section B sous le numéro 48.951,

- que le capital social a été augmenté de deux cent cinquante mille francs (250.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel d'un million de francs (1.000.000,- LUF) à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF) par la création de deux cent cinquante (250) parts sociales nouvelles de mille francs (1.000,- LUF) chacune,
- que pleine et entière décharge a été donnée aux gérants démissionnaires Administratiekantoor Efficientia, Carlo Reding et Jos Van Der Steen,
- que les associés ont décidé de transformer la société à responsabilité limitée PANNELL KERR FORSTER en société anonyme avec adoption des statuts suivants:

## Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- **Art. 1**er. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de PANNELL KERR FORSTER, en abrégé PKF LUXEMBOURG.
  - Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et jounalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

#### Art. 4. La société a pour objet:

I. L'exécution de tous services se rapportant à l'exercice des professions d'expert-comptable et de réviseur d'entreprises au sens de la loi du 28 juin 1984. Ces services consistent notamment à organiser, contrôler, apprécier et redresser les comptabilités et les comptes, à analyser par les procédés de technique comptable la situation et le fonctionnement des entreprises sous leurs différents aspects, à faire le contrôle légal ou contractuel des comptes de personnes, de sociétés ou d'organismes, à consulter dans les domaines financiers, administratifs et fiscaux.

II. Les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations à moins que l'exercice des activités ne soit incompatible avec les deux professions précitées sub I.

Elle pourra faire toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à son objet et elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, civiles, mobilières, immobilières ou financières généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

#### **Administration - Surveillance**

- Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.
- **Art. 7.** Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

- Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.
- Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

- **Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.
- Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.
- **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.
- Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### Assemblée générale

- Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.
- **Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième jeudi du mois de juin à 11.00 heures, et ce pour la première fois en 1998. Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunira le premier jour ouvrable qui suit.
- Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.
  - Art. 17. Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

# Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de pertes et profits.

Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

**Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra avec l'approbation du commissaire aux comptes et sous l'observation des règles y relatives, verser des acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

## **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

## Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 1997. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 1998.

- que suite aux décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire contenue dans le même acte:

Le siège social de la société est fixé au 6, place de Nancy à L-2212 Luxembourg.

Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre.

Les suivants sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice de l'an 2001:

- Monsieur Romain Bontemps, expert-comptable, L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy,
- Monsieur Marc Hilger, conseil fiscal, L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy,
- Monsieur Ronald Weber, réviseur d'entreprises, L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy,
- Monsieur Carlo Reding, réviseur d'entreprises, L-1126 Luxembourg, 5, rue d'Amsterdam.

Le suivant est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice de l'an 2001: FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, société civile, L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 21 juillet 1997.

P. Decker.

(27002/206/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

# PKF LUXEMBOURG, PANNELL KERR FORSTER, Société Anonyme, (anc. PKF LUXEMBOURG, PANNELL KERR FORSTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 48.951.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 21 juillet 1997.

Pour la société

P. Decker

Le notaire

(27003/206/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

#### PARTALASIA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 47.956.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 1997, la décision des administrateurs du 12 juillet 1996 de coopter Me Tom Loesch au conseil d'administration a été ratifiée. Le mandat des administrateurs, Paolo Ceretti, N. Peter Ruys et Tom Loesch, ainsi que celui du commissaire, ARTHUR ANDERSEN & CO, Luxembourg, ont été renouvelés pour une durée d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1998. Lors de la même assemblée, M. N. Peter Ruys a été nommé président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour PARTALASIA, Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

J.-M. Schiltz

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 1997, vol. 495, fol. 84, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(27004/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

# PARTALASIA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 47.956.

Par décision du conseil d'administration du 12 juillet 1996, Me Tom Loesch, avocat, Luxembourg, a été coopté au conseil d'administration, en remplacement de Monsieur Walter Tenz, démissionnaire.

Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour PARTALASIA, Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

J.-M. Schiltz

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 1997, vol. 495, fol. 84, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(27005/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

#### POHLMANN IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 18.886.

Le bilan de liquidation au 18 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1997, vol. 495, fol. 20, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 1997.

POHLMANN IMMOBILIERE S.A.

Signature

(27006/567/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

# R.T.A., RECHERCHES & TECHNOLOGIES AVANCEES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt. R. C. Luxembourg B 59.245.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix juillet.

Par-devant Maître Émile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RECHERCHES & TECHNO-LOGIES AVANCEES (R.T.A.) S.A., avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 mai 1997, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 59.245.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à Bereldange,

qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Gaëtane Meilleur, licenciée en sciences économiques, demeurant à B-Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Didier Kirsch, maître en sciences de gestion, demeurant à F-Thionville.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

- I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- II. Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.
- III. Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

#### Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence de douze millions deux cent trente mille francs luxembourgeois (LUF 12.230.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) à treize millions quatre cent quatre-vingt mille francs luxembourgeois (LUF 13.480.000,-), par la création et l'émission de douze mille deux cent trente (12.230) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Souscription et libération des actions nouvelles.

2. Modification conséquente de l'article trois des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de douze millions deux cent trente mille francs luxembourgeois (LUF 12.230.000,-), pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) à treize millions quatre cent quatre-vingt mille francs luxembourgeois (LUF 13.480.000,-), par la création et l'émission de douze mille deux cent trente (12.230) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée les actionnaires existants, à savoir:

- a) LARKHALL INTERNATIONAL CORP., ayant son siège social à Panama-City (République de Panama),
- b) DECKER OVERSEAS INC., ayant son siège social à Panama-City.

Intervention - Souscription - Libération

Sont alors intervenues:

a) LARKHALL INTERNATIONAL CORP., prénommée,

ici représentée par Monsieur Jean Faber, prénommé,

en vertu d'une procuration générale, datée du 31 janvier 1995, dont une copie certifiée conforme, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

lequel intervenant, déclare souscrire six mille cent quinze (6.115) actions nouvellement émises, d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

b) DECKER OVERSEAS INC., prénommée,

ici représentée par Monsieur Jean Faber, prénommé,

en vertu d'une procuration générale, datée du 31 janvier 1995, dont une copie certifiée conforme, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

lequel intervenant, déclare souscrire six mille cent quinze (6.115) actions nouvellement émises, d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Toutes les actions nouvelles ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze millions deux cent trente mille francs luxembourgeois (LUF 12.230.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

## Deuxième résolution

Comme suite de l'augmentation de capital qui précède, le premier alinéa de l'article trois des statuts de la société est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«Art. 3. Premier alinéa. Le capital social est fixé à treize millions quatre cent quatre-vingt mille francs luxembourgeois (LUF 13.480.000.-), divisé en treize mille quatre cent quatre-vingt (13.480) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, intégralement libérées.»

#### Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de cent quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois (LUF 190.000,-).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: J. Faber, G. Meilleur, D. Kirsch, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 1997, vol. 100S, fol. 27, case 7. – Reçu 122.300 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 1997.

E. Schlesser.

(27009/227/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

# R.T.A., RECHERCHES & TECHNOLOGIES AVANCEES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 1997.

E. Schlesser.

(27010/227/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

## RTL 7 S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 45.640.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the twenty-seventh of June.

Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of RTL 7 S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, (R.C. Luxembourg B 45.640), incorporated under the name of EAST-WEST MEDIA CORPORATION pursuant to a deed of the undersigned notary on the 9th of November 1993, published in the Mémorial C, Recueil Spécial, number 17 of the 18th January 1994. The name of the company has been changed into RTL 7 S.A. pursuant to a deed of the undersigned notary of the 28th of December 1995, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 175 of the 9th of April 1996. The articles of association have been modified the last time according to a deed of the undersigned notary of the 26th of February 1997, not yet published.

The meeting was opened at 4.30 p.m. with Mr François Latour, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair; who appointed as secretary Ms Nadia Weyrich, employee, residing in Arlon.

The meeting elected as scrutineer Mr Jean Steffen, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Amendment of articles 6.10 (a) (ix) and 6.10 (a) (xxii).

II. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the repre-

sented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

- III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.
- IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

#### Resolution

The general meeting resolves to amend articles 6.10. (a) (ix) and 6.10 (a) (xxii) which will now read as follows:

- «**Art. 6.10.** (a) (ix): acquiring or Transferring (A) equity, debt or other securities of any Person, (B) all or substantially all of the assets of any other Person or (C) any assets if the purchase price of such assets exceeds 10,000,000. francs in a single transaction (or a series of related transactions), provided that no approval shall be required under this clause (C) with respect to any acquisition of assets specifically contemplated under the Partnership Budget then in effect we have a substantial property of the provided that the partnership budget then in effect we have a substantial provided that the partnership budget then in the partnership budget b
- **«Art. 6.10.** (a) (xxii): determining the amount of Distributable Cash or making any distribution to the Partners, except as provided in agreements among the Partners then in effect, and in connection with any distribution of Distributable Cash pursuant to these agreements, determining the amount thereof, if any, to be used to pay the principal and/or interest of any Partner Loans.»

#### Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RTL 7 S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 45.640, constituée sous la dénomination de EAST-WEST MEDIA CORPORATION suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 novembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 17 du 18 janvier 1994. La dénomination de la Société a été changée en RTL 7 S.A. en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 décembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 175 du 9 avril 1996. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 février 1997, pas encore publié.

L'Assemblée est ouverte à 16.30 heures sous la présidence de Monsieur François Latour, juriste, demeurant à Luxembourg

qui désigne comme secrétaire Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean Steffen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

Modification des articles 6.10(a) (ix) et 6.10 (a) (xxii).

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

## Résolution unique

L'Assemblée décide de modifier les articles 6.10 (a) (ix) et 6.10 (a) (xxii) comme suit:

- «**Art. 6.10.** (a) (ix): le fait d'acquérir ou de transférer (A) des titres d'associé, titres de créances ou d'autres titres d'une Personne quelle qu'elle soit, (B) tout ou une part importante des avoirs d'une autre Personne ou (C) tous biens, si leur prix d'acquisition dépasse 10,000,000 francs pour une seule opération (ou une suite d'opérations ayant un rapport entre elles), sous réserve qu'aucune approbation ne sera requise en vertu de cette clause (C) pour toute acquisition de biens spécialement prévue dans le budget de la Commandite alors en vigueur.»
- «Art. 6.10. (a) (xxii): le fait de déterminer le montant des Liquidités Distribuables ou de faire une quelconque distribution aux Associés, sauf pour ce qui est prévu dans les accords entre Associés en vigueur à ce moment-là et en rapport

avec toute distribution de Liquidités Distribuables conformément à ces accords, déterminer le montant, s'il y a lieu, à affecter au remboursement du principal et/ou des intérêts des prêts accordés par les associés.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Latour N. Weyrich, J. Steffen, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1997, vol. 99S, fol. 95, case 7. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 1997.

F. Baden.

(27015/200/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

#### RTL 7 S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 45.640.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 1997.

F. Baden.

(27016/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

## RUBIN IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich. R. C. Luxembourg B 42.018.

#### **RECTIFICATIF**

Suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire du 27 juin 1997 de la société RUBIN IMMOBILIERE S.A., il a été décidé:

1. de remplacer Messieurs Ninon Dahlem, Georg Garcon et Emile Wirtz par:

Victor Elvinger, avocat, demeurant à Luxembourg;

Catherine Dessoy, avocat, demeurant à Luxembourg;

Edouard de Fierlant Dormer, avocat, demeurant à Luxembourg,

avec date effective au 1er juillet 1997.

Décharge pleine et entière est donnée à MM. Dahlem, Garcon et Wirtz pour l'exercice de leurs mandats.

- 2. la société KATTO FINANCIAL SERVICES S.A. sera remplacée par Madame Michèle Lutgen, employée privée, demeurant à Aspelt, comme commissaire aux comptes avec date effective au 1er juillet 1997.
- 3. Le siège sociale de la société, actuellement au 11, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, sera transférée au 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg, avec date effective au 1<sup>er</sup> juillet 1997.

Fait à Luxembourg, le 18 juillet 1997.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 1997, vol. 495, fol. 87, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(27019/567/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

# REGENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 49.907.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme REGENT HOLDINGS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 49.907, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 184 du 22 avril 1995. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 septembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 620 du 6 décembre 1995.

L'Assemblée est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Madame Romaine Lazzarin, employée de banque, demeurant à Esch-sur-Alzette,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie Heynen, employé de banque, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Catherine Day, employée de banque, demeurant à Metzert/Attert.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

#### Ordre du jour:

- 1) Démission de Monsieur Josep Delgado Villena de son mandat d'administrateur et décharge.
- 2) Nomination de Monsieur Roland Destrée Grimaldi en tant que nouvel administrateur.
- 3) Augmentation du capital social à concurrence de sept cent cinquante mille US dollars (USD 750.000,-) pour le porter de son montant actuel de neuf cent mille US dollars (USD 900.000,-) à un million six cent cinquante mille US dollars (USD 1.650.000,-) par la création, l'émission et la souscription de sept mille cinq cents (7.500) actions nouvelles de cent US dollars (USD 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, libérées intégralement par versement en espèces d'un montant de sept cent cinquante mille US dollars (USD 750.000,-) avec renonciation au droit de souscription préférentiel.
  - 4) Modification subséquente de l'article 3) des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- Art. 3.) «Le capital social est fixé à un million six cent cinquante mille US dollars (USD 1.650.000,-) représentée par seize mille cinq cents (16.500) actions d'une valeur nominale de cent US dollars (USD 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.»

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Josep Delgado Villena, de son mandat d'administrateur de la société et lui donne décharge.

#### Deuxième résolution

L'Assemblée nomme comme nouvel administrateur:

Monsieur Roland Destrée Grimaldi, économiste, demeurant à Sant Julia de Loria, 55 av. Verge de Canolic (Andorre). Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2000.

## Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de sept cent cinquante mille US dollars (750.000,-USD) pour le porter de son montant actuel de neuf cent mille US dollars (900.000,-USD) à un million six cent cinquante mille US dollars (1.650.000,-USD) par la création et l'émission de sept mille cinq cents (7.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent US dollars (100,-USD) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

L'Assemblée admet la société FUNDACIÓ FAMILIAR TOSSAL la souscription des sept mille cinq cents (7.500) actions nouvelles, les autres actionnaires renonçant à leur droit de souscription préférentiel.

## Souscription et libération

De l'accord de tous les actionnaires, les sept mille cinq cents (7.500) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par FUNDACIO FAMILIAR TOSSAL, ayant son siège social à Andorre la Vieille, 15 carrer Bonaventura Armengol, 6e,

ici représentée par Madame Romaine Lazzarin, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Andorre la Vieille, le 24 juin 1997, annexée aux présentes.

Les sept mille cinq cents (7.500) actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de sept cent cinquante mille US dollars (750.000,- USD) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

#### Quatrième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante: **Art. 3.** Le capital social est fixé à un million six cent cinquante mille US dollars (1.650.000,- USD) représenté par seize mille cinq cents (16.500) actions d'une valeur nominale de cent US dollars (100,- USD) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

## Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de trois cent cinquante mille francs (350.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Lazzarin, J.-M. Heynen, C. Day, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 1997, vol. 99S, fol. 82, case 1. – Reçu 267.150 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 1997.

F. Baden.

(27011/200/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

#### **REGENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 49.907.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 1997.

F. Baden.

(27012/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juiller 1997.

#### S.C.I. MARAUSSAN. Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 33, rue du Fort Elisabeth.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

# Ont comparu:

- 1. Monsieur Renaud Tosi, étudiant, demeurant à F-54750 Trieux, 55, avenue de la Libération;
- 2. Monsieur Eric Martin Tosi, étudiant, demeurant à F-54750 Trieux, 55, avenue de la Libération;
- 3. Madame Monique Marguerite Roussel, sans état, demeurant à F-54750 Trieux, 55, avenue de la Libération;
- 4. et Monsieur Philippe Gérald Tosi, transporteur routier, demeurant à F-54750 Trieux, 55, avenue de la Libération; seuls associés, Monsieur Renaud Tosi, prédit, de la pleine propriété de six cent quarante parts sociales (640), Monsieur Eric Martin Tosil, prédit de la pleine propriété de six cent quarante parts sociales (640), Madame Monique Marguerite Roussel, de la pleine propriété de cent soixante parts sociales (160) et Monsieur Philippe Gérald Tosi, de la pleine propriété de cent soixante parts sociales (160) de la société civile immobilière dénommée S.C.I. MARAUSSAN, avec siège social à L-2560 Luxembourg, 16, rue de Strasbourg,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1<sup>er</sup> mars 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 245, du 26 mai 1993,

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 juin 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro

- 1. Monsieur Renaud Tosi, prédit, déclare céder et transporter sous la garantie ordinaire de fait et de droit à, savoir:
- a) Madame Monique Marguerite Roussel, prédite, ici présente, ce acceptant, la totalité en usufruit des six cent quarante parts sociales (640), lui appartenant dans la prédite société;
- b) et à Monsieur Philippe Gérald Tosi, prédit, ici présent, ce acceptant, la totalité de l'usufruit éventuel des six cent quarante parts sociales (640), lui appartenant dans la prédite société.
- 2. Monsieur Eric Martin Tosi, prédit, déclare céder et transporter sous la garantie ordinaire de fait et de droit à savoir:
- a) Monsieur Philippe Gérald Tosi, prédit, ici présent, ce acceptant, la totalité en usufruit des six cent quarante parts sociales (640), lui appartenant dans la prédite société;
- b) et à Madame Monique Marguerite Roussel, prédite, ici présente, ce acceptant, la totalité de l'usufruit éventuel des six cent quarante parts sociales (640), lui appartenant dans la prédite société.

L'usufruit et l'usufruit éventuel de Madame Monique Marguerite Roussel, prédite (née le 25 février 1945 à Homecourt/France), sont évalués eu égard à son âge à 3/10es de la pleine propriété;

L'usufruit et l'usufruit éventuel de Monsieur Philippe Gérald Tosi, prédit (né le 10 mai 1952 à Joeuf/France), sont évalués eu égard à son âge à 4/10es de la pleine propriété;

Ces parts sociales ne sont représentées par aucun titre et leur propriété résulte exclusivement des statuts.

Les cessionnaires, prénommés, sont propriétaires à compter d'aujourd'hui des parts cédées et ils auront droit aux revenus et bénéfices dont elles sont productives à partir de cette date.

Ils seront subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées. Il n'a été délivré aux cessionnaires, prénommés, aucun titre ni certificat des parts cédées.

#### Observation

Il est observé que la présente cession de parts est faite du consentement de la majorité des associés et entre associés. Pour les besoins de l'enregistrement les parties déclarent que le capital social a été fixé à la somme d'un million six cent mille francs (1.600.000,-), en vertu de l'acte ci-avant cité, en date du 21 juin 1993.

Par suite de la prédite cession, la répartition des parts sociales s'établit comme suit:

<ul> <li>1 a) Monsieur Renaud Tosi, prédit, six cent quarante part sociales en nue propriété</li> <li>b) Madame Monique Marguerite Roussel, prédite, six cent quarante parts sociales en</li> </ul>		640 parts
usufruit		640 parts
c) et Monsieur Philippe Gérald Tosi, prédit, six cent quarante parts sociales en usufruit éventuel, repris ici pour	mémoire	
Ensemble		640 parts
2 a) Monsieur Eric Martin Tosi, prédit, six cent quarante parts sociales en nue propriété		
<ul> <li>b) Monsieur Philippe Gérald Tosi, prédit, six cent quarante parts sociales en usufruit</li> <li>c) et Madame Monique Marguerite Roussel, prédite, six cent quarante parts sociales en</li> </ul>	640 parts	
usufruit éventuel, repris ici pour	mémoire	
Ensemble		640 parts
3 Madame Monique Marguerite Roussel, prédite, cent soixante parts sociales		
4 et Monsieur Philippe Gérald Tosi, prédit, cent soixante parts sociales	160 parts	
Total: mille six cents parts sociales	1.600 parts	

## Assemblée générale

Les comparants représentant l'intégralité du capital social, se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

#### Résolution unique

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de transférer l'adresse du siège social qui était à L-2560 Luxembourg, 16, rue de Strasbourg et de lui donner comme nouvelle adresse L-1463 Luxembourg, 33, rue du Fort Elisabeth.

## Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge, en raison de la présente cession de parts, s'élève approximativement à la somme de quinze mille francs (15.000,-).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus de Nous, notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Tosi, E. Tosi, M. Roussel, P. Tosi, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 juin 1997, vol. 834, fol. 15, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Esch-sur-Alzette, le 21 juillet 1997.

N. Muller.

(27022/224/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

# SOCIETE EUROIBERIQUE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener. R. C. Luxembourg B 47.815.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 1997, vol. 495, fol. 84, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

#### AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau ..... ESP (20.134.928,-)

Luxembourg, le 21 juillet 1997.

Signature.

(27031/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1997.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, 6, rue François Hogenberg, L-1735 Luxembourg